

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire

2026



RAPPORT D'EXECUTION BUDGETAIRE ET DE CADRAGE MACROECONOMIQUE TRIENNAL

**RAPPORT D'EXECUTION
BUDGETAIRE ET DE
CADRAGE
MACROECONOMIQUE
TRIENNAL**

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le Maroc s'est engagé dans une trajectoire ambitieuse de renforcement de la transparence budgétaire, visant à améliorer la communication autour des politiques financières et budgétaires mises en œuvre, à rendre l'information plus accessible et compréhensible pour l'ensemble des parties prenantes, et à promouvoir ainsi une gouvernance publique plus efficace, efficiente et fondée sur les principes de redevabilité et de reddition des comptes.

Parmi les avancées majeures figure l'adoption de la Loi Organique n°130.13 relative à la loi de Finances (LOF) qui, à travers ses dispositions, a permis d'opérer un changement de paradigme, en faisant évoluer la programmation budgétaire d'une logique de moyens à une logique de performance, sur un horizon triennal. La LOF a également permis de consolider le rôle du Parlement dans le débat budgétaire, dans le contrôle et dans l'évaluation des politiques publiques, notamment à travers une documentation budgétaire accessible, transparente et exhaustive, facilitant ainsi l'analyse et le suivi.

L'élaboration du Rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal s'intègre pleinement dans cette dynamique d'enrichissement de l'information budgétaire. Présenté en amont du dépôt du Projet de Loi de Finances au Parlement, ce rapport vise à éclairer davantage les décideurs sur les choix budgétaires à retenir à court et à moyen termes. Il met en exergue l'évolution du contexte économique, aussi bien au niveau international que national, l'exécution budgétaire à mi-parcours, l'actualisation des prévisions et des hypothèses de la Loi de Finances de l'année en cours, ainsi que les orientations budgétaires, fiscales et douanières définies par le gouvernement pour l'année à venir.

Dans le cadre de cette approche, la présente édition met en lumière la résilience dont a fait preuve l'économie marocaine au cours de ces dernières années, et ce, malgré un contexte marqué par des défis majeurs. Parmi ceux-ci figurent la persistance des tensions géopolitiques et commerciales à l'échelle mondiale, ainsi que les effets croissants du changement climatique, reflétés par la succession d'années de sécheresse au niveau national. Cette performance témoigne de la solidité du modèle de développement national, fondé sur un équilibre entre croissance économique, justice sociale et soutenabilité budgétaire.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, qui constitue une étape décisive dans ce processus de développement du Royaume. L'année 2026 sera en effet marquée par la consolidation et l'accélération des grands chantiers engagés par notre pays, notamment dans la perspective de l'organisation de la Coupe du Monde 2030, avec l'ambition de conforter la position du Maroc en tant que puissance économique émergente, conformément à la vision Éclairée de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste.

A cet égard, le PLF 2026 met en avant quatre priorités traduisant la volonté du gouvernement à réussir ce nouveau cycle de développement, à travers (i) la consolidation

¹ Ce rapport fusionne le Rapport Préalable au Budget et la Revue du Milieu d'Année.

des acquis économiques pour conforter la place de notre pays parmi les nations émergentes, (ii) la mise à niveau globale des espaces territoriaux et le rattrapage des disparités sociales et spatiales selon une approche de développement territorial intégré, (iii) la poursuite de la consolidation des piliers de l'État social ainsi que (iv) la poursuite des grandes réformes structurelles et la préservation des équilibres des finances publiques.

A travers la mise en œuvre de ces priorités, l'économie marocaine devrait afficher un taux de croissance de 4,5% en 2026², soit un niveau équivalant à celui prévu pour l'année 2025. Ces projections reposent sur un ensemble d'hypothèses concernant l'environnement national et international, notamment un cours moyen du baril de pétrole Brent à 65 dollars, un cours du gaz butane à 500 dollars la tonne, une production céréalière à 70 millions de quintaux, un taux de change du Dollar contre le Dirham de 10,007 et un taux d'inflation à 2% ainsi qu'un accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) à 3% en 2026. À moyen terme, la croissance de l'économie nationale devrait légèrement décélérer pour s'établir à 4,1 % en 2027 avant de se stabiliser à 4,2 % en 2028, témoignant ainsi d'une dynamique économique globalement favorable.

Le présent rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal aborde dans sa première partie l'évolution récente de l'économie nationale dans le contexte international ainsi que les perspectives d'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques nationaux. La seconde partie est consacrée à l'état de l'exécution budgétaire en termes de recettes, de dépenses et d'indicateurs d'endettement au titre de l'année 2024 et à fin juin 2025, ainsi que les projections révisées des finances publiques pour l'année en cours. La dernière partie, quant à elle, met en relief les orientations budgétaires, fiscales et douanières et les perspectives macroéconomiques sur la période 2026-2028.

² Les prévisions sont élaborées au mois de juillet et peuvent faire l'objet de révisions.

I. ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

I.1. Situation récente de l'économie mondiale

Une trajectoire de stabilisation interrompue par la récente guerre commerciale

En 2024, la croissance de l'économie mondiale est restée relativement dynamique malgré un tassement progressif. Le taux de croissance a atteint 3,3% après 3,5% en 2023 porté par la stabilisation de l'économie mondiale après des années impactées par les effets de la pandémie, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement et la vague d'inflation qui s'en est suivie. Les politiques monétaires des différentes banques centrales ont permis de contenir l'inflation sans provoquer de récession, ce qui constitue l'un des grands succès des politiques macroéconomiques de ces dernières années.

L'année 2025 est marquée, quant à elle, par les tensions commerciales corolaires à l'instauration de nouveaux droits de douane par les États-Unis et qui ont ralenti la dynamique de reprise économique à l'échelle mondiale, d'une part, à cause de l'effet négatif des droits de douane sur le commerce, et d'autre part, à cause de l'incertitude introduite par les changements fréquents de politique douanière, qui rendent les décisions en matière d'investissement et de consommation difficiles à prendre pour les agents économiques. Le FMI a ainsi revu ses projections de croissance à la baisse pour presque tous les pays, qu'il justifie par les mesures commerciales, la hausse de l'incertitude et la détérioration de la confiance.

S'agissant des pays avancés, la croissance du PIB est restée stable à 1,8% en 2024, mais avec de grandes disparités entre les pays de ce groupe. Aux États-Unis, la croissance du PIB a été vigoureuse en 2024 comparée au reste des économies avancées et comparée aux performances historiques. Le PIB a augmenté de 2,8% en 2024 après 2,9% en 2023. La Zone Euro a connu quant à elle une légère accélération de sa croissance qui est passée de 0,5% en 2023 à 0,9% en 2024. En particulier, la France a enregistré une décélération de sa croissance, qui passe de 1,6% en 2023 à 1,1% en 2024. À l'inverse, l'Espagne a vu sa croissance bondir de 2,7% en 2023, qui est déjà un taux élevé, à 3,2% en 2024, contrastant fortement avec les autres grandes économies de la Zone. L'économie allemande a continué sa contraction pour la deuxième année consécutive avec une croissance de -0,2% en 2024 après -0,3% en 2023.

Concernant les autres pays développés, l'économie du Royaume-Uni a connu une légère reprise en 2024, avec un taux de croissance de 1,1%, après une année 2023 marquée par une quasi-stagnation, puisque la croissance n'y a été que de 0,4%. En revanche, l'économie japonaise a pris le chemin inverse. Sa croissance a décéléré de 1,4% en 2023, qui est un taux relativement élevé pour le Japon, pour atteindre 0,2% en 2024.

Les pays émergents et en développement ont vu leur croissance ralentir légèrement en 2024, passant de 4,7% à 4,3% en 2024, recouvrant une décélération en Asie et en Europe et une accélération en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient et Asie centrale. L'Inde a vu sa croissance, qui était à un niveau exceptionnellement élevé en 2023 avec un taux de

9,2%, décélérer en 2024 pour atteindre 6,5%, ce qui, malgré la baisse importante, demeure un taux de croissance élevé. En Chine, le taux de croissance a légèrement décéléré tout en restant relativement dynamique. Il passe en effet de 5,4% en 2023 à 5,0% en 2024.

D'après les prévisions du FMI³, la croissance mondiale devrait atteindre 3,0% en 2025, traduisant la dégradation des perspectives de croissance en lien avec la guerre commerciale et l'incertitude qui en résulte. Alors que l'économie mondiale sortait de la vague d'inflation et les perspectives d'allègement des politiques monétaires restrictives promettaient une stabilisation de la croissance, les tensions commerciales ont ravivé les craintes d'accélération de l'inflation et de décélération de la croissance.

Ce relâchement recouvre des performances hétérogènes, mais avec un point commun : la révision à la baisse des perspectives de croissance de presque tous les pays. Le groupe des pays émergents et en développement de l'Asie devrait connaître la croissance la plus vigoureuse, avec un taux prévu de 5,1% en 2025, tirée essentiellement par la croissance en Inde (6,4%), mais limitée par la Chine (4,8%). La croissance en Afrique subsaharienne devrait rester dynamique en 2025 en maintenant le même rythme de croissance de 2024, c'est-à-dire 4,0%. Pour les pays avancés, la croissance économique devrait ralentir en 2025 pour atteindre 1,5% après 1,8% en 2024.

► Économies avancées

Selon le FMI, en 2024, les économies avancées ont vu leur croissance se consolider au même rythme de 2023 à 1,8%. En revanche, en 2025, une décélération est attendue puisque le taux de croissance devrait baisser pour atteindre 1,5%. Après la phase de reprise post-covid, la plupart des pays avancés ont vu leurs taux de croissance diminuer. En 2024, la plupart d'entre eux ont réalisé des taux de croissance atones, ou même des contractions de leur PIB. L'économie des États-Unis demeure quant à elle dynamique avec une croissance de 2,8% en 2024 après 2,9% l'année précédente.

En ce qui concerne les principaux pays partenaires du Maroc, ils ont connu des évolutions divergentes. L'économie française a vu sa croissance décélérer de 1,6% en 2023 à 1,1% en 2024, tandis que l'activité en Espagne a accéléré pour atteindre 3,2% après 2,7%. S'agissant de la croissance économique en Italie, elle reste presque au même niveau que 2023 avec un taux de 0,7%. L'économie allemande a enregistré une deuxième contraction de son PIB avec un taux de croissance de -0,2% après -0,3% en 2023.

En Asie, l'économie japonaise a connu une baisse importante de sa croissance de 0,2% en 2024, alors qu'elle avait atteint 1,4% en 2023, une croissance élevée pour l'économie japonaise. À l'inverse, la Corée du Sud a vu sa croissance accélérer pour atteindre 2,0% en 2024 après 1,6% l'année d'avant, ce qui reste en deçà de la tendance historique.

Pour 2025, d'après les prévisions du FMI, l'économie de la Zone Euro devrait rester non significative et enregistrer une croissance de 1,0% après 0,9% en 2024. Pour l'Espagne et la France, une légère décélération est attendue en 2025, avec des taux de croissance respectifs de 2,5% et 0,6%, contre 3,2% et 1,1% en 2024. L'Italie devrait également connaître un ralentissement, avec un taux de croissance de 0,5% en 2025 au lieu de 0,7% en 2024. Le

³ World Economic Outlook (Juillet 2025)

Royaume-Uni devrait voir sa croissance accélérer légèrement en 2025, avec un taux de croissance prévu de 1,2% après 1,1% en 2024.

L'économie des États-Unis devrait enregistrer, malgré sa décélération, une croissance plus vigoureuse que celle de la Zone Euro, avec un taux prévu de 1,9% en 2025, mais qui est largement en dessous de 2,8% enregistré en 2024. En revanche, le Japon devrait connaître une accélération de sa croissance pour atteindre 0,7% en 2025 contre 0,2% une année auparavant.

Ainsi, d'une manière générale, les perspectives de croissance des économies avancées sont orientées vers la baisse, et traduisent en cela principalement l'impact des tensions commerciales.

► Économies émergentes

La croissance des économies émergentes et en développement a connu une légère décélération pour se situer à 4,3% en 2024 après 4,7% en 2023. Les pays d'Asie demeurent les principaux contributeurs de ce groupe grâce à une croissance de 5,3% en 2024 après 6,1% en 2023. Ce dynamisme s'explique en grande partie par la bonne tenue de la croissance de l'économie indienne, qui a atteint 6,5%, malgré sa baisse par rapport à 2023. L'économie chinoise évolue à un rythme inférieur à celui du reste du groupe puisque sa croissance atteint 5,0%. Le Vietnam, en revanche a connu une accélération notable de sa croissance économique, passant de 5,1% à 7,1% en 2024. En 2025, la croissance dans cette région devrait légèrement diminuer pour atteindre 5,1%, notamment à cause de la décélération de la croissance chinoise qui devrait atteindre 4,8%.

Les pays émergents et en développement d'Europe ont connu un léger ralentissement de leur croissance en 2024 qui passe à 3,5% après 3,6% l'année précédente. La Russie et l'Ukraine semblent s'inscrire dans la dynamique d'une économie de guerre. Après la récession enregistrée en 2022, au début de la guerre, le taux de croissance de la Russie a atteint 4,1% en 2023 et 4,3% en 2024, et celui de l'Ukraine, 5,3% en 2023 et 3,5% en 2024. La Turquie voit quant à elle sa croissance ralentir significativement en 2024 pour atteindre 3,2% après 5,1% en 2023. L'économie de ce groupe devrait voir sa croissance ralentir encore plus pour atteindre 1,8% en 2025 traduisant la baisse globale des perspectives de croissance et la décélération de la croissance en Russie qui devrait baisser à 0,9%.

La région de l'Amérique Latine et des Caraïbes a vu sa croissance se stabiliser en 2024 au même niveau de 2023, c'est-à-dire à 2,4%. Cette croissance cache toutefois des évolutions hétérogènes. L'Argentine a connu une récession pour la deuxième année consécutive avec une croissance de -1,3% en 2024 après -1,9% l'année précédente. Le Mexique a vu sa croissance diminuer significativement pour atteindre 1,4% après 3,4%. À l'inverse d'autres pays ont réalisé de bonnes performances. La croissance de l'économie brésilienne a en effet accéléré pour atteindre 3,4% après 3,2%, celle du Chili a augmenté de 0,5% à 2,6% et celle du Venezuela s'est améliorée de 4,0% à 5,3%. Pour 2025, le FMI prévoit une décélération de la croissance de la région de 2,4% à 2,2% qui s'explique en grande partie par la dégradation des perspectives de croissance de l'économie mexicaine, en partie due aux droits de douane américains.

Au Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), la croissance a légèrement ralenti pour atteindre 1,9% en 2024 après 2,4% en 2023, ce qui reste en dessous de la tendance historique

de la région et traduit l'atonie générale de la croissance. L'Egypte voit sa croissance baisser pour atteindre 2,4% en 2024 après 3,8% l'année précédente. L'Arabie Saoudite réalise une croissance de 2,0% en 2024 après avoir connu une croissance atone en 2023 de l'ordre de 0,5%. La Tunisie, dont le PIB avait stagné en 2023, retrouve le chemin de la croissance en 2024, mais cette dernière demeure atone avec un taux de 1,3%. En 2025, le FMI prévoit une accélération de la croissance de la région qui devrait atteindre 3,2%.

L'Afrique subsaharienne est, après l'Asie, la région la plus dynamique en 2024. Sa croissance a en effet accéléré pour atteindre 4,0% après 3,6% en 2023. Dans le détail, la croissance de la région est hétérogène. Certains pays réalisent en 2024 des taux de croissance exceptionnellement élevés, comme le Sénégal (+6,7%), le Rwanda (+8,9%), le Cap-Vert (+6,0%), alors que d'autres voient leurs économies quasiment stagner. L'Afrique du Sud, première économie du continent, a réalisé un taux de croissance de 0,5% en 2024 après une croissance déjà atone en 2023 à 0,8%. En 2025, les prévisions tablent sur une consolidation de la croissance de la région qui devrait atteindre 4,0%.

I.2. Analyse de la situation macroéconomique nationale en 2024

L'économie nationale a poursuivi sa trajectoire ascendante en 2024. En effet, après un taux de croissance modéré en 2022 de 1,8%, la croissance avait accéléré en 2023 pour atteindre 3,7% et elle a poursuivi sa progression, quoique plus légèrement, en 2024 pour atteindre 3,8%. Cette amélioration a été réalisée malgré la contre-performance du secteur agricole. Les activités non agricoles ont, en effet, amélioré la croissance en 2024, notamment grâce à l'accélération notable de la croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire.

Le secteur des activités tertiaires continue son dynamisme. Sa valeur ajoutée a en effet augmenté de 4,6%, ce qui en fait, grâce à un poids de 54% dans le PIB, le premier contributeur à la croissance en 2024 avec une part de 2,5 points de pourcentage. Il a notamment bénéficié de la bonne performance des branches de l'hébergement et restauration dont la valeur ajoutée a augmenté de 9,6% et du transport de 7,4%.

L'année 2024 a été marquée par l'excellente performance du secteur secondaire après deux années de difficultés. Sa valeur ajoutée a en effet augmenté de 4,2% en 2024 après 0,8% en 2023 et -1,6% en 2022. Il a bénéficié en cela de la performance exceptionnelle de la branche de l'extraction dont la valeur ajoutée a augmenté de 13,0% après une contraction de 4,2% une année auparavant. Il a aussi bénéficié de la reprise de la croissance de la branche de la construction dont la valeur ajoutée a augmenté de 5,0% après avoir quasiment stagné en 2023 avec un taux de croissance de 0,3%.

En ce qui concerne les branches manufacturières, leur valeur ajoutée continue de progresser. Elles ont atteint 3,3% en 2024 après 3,1% en 2023 et 2,5% en 2022. Elles bénéficient en cela de la contribution de la branche des industries chimiques (lié à la hausse de l'activité du secteur des phosphates et dérivés), de celle de la fabrication de matériel de transport et de l'industrie du textile et de l'habillement.

La valeur ajoutée du secteur primaire a, quant à elle, connu une contraction importante en 2024, à cause de la faible pluviométrie dont le résultat a été une faible récolte céréalière qui s'est élevée à 31,2 millions de quintaux après 55,1 millions de quintaux l'année précédente. Cela a induit une contraction de la valeur ajoutée agricole de 4,8%, ce qui, considérant la

relative atonie de la croissance de la pêche (+2,6%), a provoqué la contraction de la valeur ajoutée du secteur primaire de 4,5%.

En somme, l'année 2024 s'est distinguée par la résilience de la croissance du PIB malgré la contreperformance du secteur agricole. Elle a aussi été marquée par la reprise des activités secondaires après deux années de difficultés, ce qui a permis de préserver la dynamique de croissance de l'économie nationale.

► Contribution des éléments de la demande

En termes de contributions des éléments de la demande, l'année 2024 confirme le retour de la demande intérieure comme principal moteur de la croissance du PIB. En effet, alors qu'en 2022 la contribution de ces éléments de la demande était négative (-1,3 points de pourcentage), à partir de 2023, ils ont contribué positivement à la croissance avec 5,4 points de pourcentage en 2023 et 6,3 points en 2024. À l'inverse, la contribution des échanges extérieurs est devenue négative avec une contribution de -1,8 point en 2023 et -2,5 points en 2024 après une contribution positive de 3,1 points en 2022. La consommation finale des ménages continue d'être dynamique malgré une décélération par rapport à 2023. Elle a enregistré une augmentation de 3,2% en 2024 après 4,7% en 2023, contribuant positivement à la croissance à hauteur de 1,9 point. Cette progression reflète une amélioration significative du pouvoir d'achat des ménages grâce à la bonne performance des secteurs productifs non agricoles.

Parallèlement, les dépenses de consommation finale des administrations publiques ont augmenté de 5,6% en 2024, contre 6,1% l'année précédente, contribuant positivement à la croissance à hauteur de 1,0 point.

Le fait le plus marquant en 2024 a été le bond important de l'investissement. La formation brute de capital fixe a enregistré un taux de croissance exceptionnel de 12,8%, contribuant ainsi significativement à la croissance à hauteur de 3,2 points.

En revanche, les échanges extérieurs ont eu un impact négatif sur la croissance en 2024, avec une contribution de -2,5 points. Cette dégradation s'explique par l'accélération de la croissance des importations qui a dépassé celle des exportations. Les exportations de biens et services ont réalisé une bonne performance en 2024 avec une hausse de 8,0%, contribuant à la croissance à hauteur de 3,4 points, mais les importations ont augmenté à un rythme plus accentué, avec un taux de croissance de 11,6%, contribuant à hauteur de -5,9 points à la croissance du PIB.

1.3. Projections pour l'économie nationale en 2025

L'année 2024 a été marquée par la consolidation de la croissance de l'économie nationale grâce à la bonne performance des activités tertiaires et le bond notable des activités secondaires.

L'année 2025 devrait connaître une accélération de la croissance économique. La production céréalière en 2025 devrait atteindre 44 millions de quintaux, ce qui, bien qu'en deçà de la moyenne, reste supérieur à la production réalisée en 2024, qui s'élevait à 31,2 millions de quintaux. Cette amélioration relative devrait se répercuter positivement sur la valeur ajoutée agricole qui devrait croître de 5,1% en 2025.

Les activités non agricoles devraient connaître une consolidation de leur croissance tout en restant, d'un point de vue historique, relativement dynamiques. La valeur ajoutée non agricole devrait ainsi croître de 4,0% en 2025 après 4,5% en 2024.

Après le bond réalisé en 2024, les activités secondaires devraient connaître une modération de leur croissance en 2025 pour se situer à 3,7%. Les activités tertiaires, qui ont connu une croissance rapide depuis la fin de la pandémie, devraient enregistrer un rythme de croissance de 4,2% en 2025.

Ces évolutions indiquent un plus grand dynamisme de l'économie nationale, avec un taux de croissance du PIB prévu de 4,5% en 2025 après 3,8% l'année précédente.

Cette croissance devrait être portée par l'accélération de la demande de consommation des administrations publiques qui devrait augmenter de 6,6% en 2025. Elle sera aussi portée par le maintien de la croissance de la consommation finale des ménages qui devrait se consolider à un niveau proche de celui de 2024 à 3,3%. La formation brute de capital fixe devrait voir sa croissance décélérer par rapport au bond de 12,8% réalisé en 2024, mais devrait rester dynamique avec une croissance de 6,4% en 2025.

Après avoir porté son taux directeur à 3% pour juguler l'inflation post-Covid, Bank Al Maghrib a amorcé, à partir de juin 2024, une réduction progressive de son taux directeur. Le conseil de Bank Al Maghrib a procédé à trois baisses de 25 points de base en 2024-2025, ramenant le taux directeur à 2,25% actuellement.

Tableau n° 1 : Evolution des hypothèses macroéconomiques sur la période 2022-2025

| Hypothèses macroéconomiques | 2022 | 2023 | 2024 | Prévisions initiales 2025 (A) | Prévisions actualisées 2025 (B) | Écart (B) –(A) |
|--|------|------|------|-------------------------------|---------------------------------|----------------|
| Taux de croissance du PIB en volume (%) | 1,8 | 3,7 | 3,8 | 4,6 | 4,5 | -0,1 |
| Taux de croissance du PIB hors agriculture en volume (%) | 3,5 | 3,9 | 4,8 | 3,9 | 4,4 | +0,5 |
| Taux d'investissement (en % du PIB) | 30,5 | 29,0 | 30,1 | 28,8 | 30,4 | +1,6 |
| Taux d'inflation – Indice des Prix à la Consommation (%) | 6,6 | 6,1 | 0,9 | 2,0 | 1,1 | -0,9 |
| PIB aux prix courants (en milliards de DH) | 1333 | 1479 | 1596 | 1645 | 1702 | +57 |
| Variation du PIB aux prix courants (%) | 4,5 | 11,0 | 7,9 | 6,7 | 6,6 | -0,1 |

Source : Haut-Commissariat au Plan, Bank Al-Maghrib et MEF.

Tableau n° 2 : Croissance sectorielle en volume sur la période 2022-2025

| Valeur ajoutée | 2022 | 2023 | 2024 | Prévisions initiales 2025 (A) | Prévisions actualisées 2025 (B) | Écart (B) –(A) |
|------------------------|-------|------|------|----------------------------------|------------------------------------|-------------------|
| Secteur Primaire (%) | -11,8 | 1,8 | -4,5 | 10,5 | 5,1 | -5,4 |
| Secteur Secondaire (%) | -1,6 | 0,8 | 4,2 | 2,9 | 3,7 | +0,8 |
| Secteur Tertiaire (%) | 6,8 | 5,0 | 4,6 | 4,1 | 4,2 | +0,1 |

La croissance du PIB dans son ensemble n'est que marginalement révisée à la baisse par rapport aux prévisions arrêtées lors de l'élaboration de la Loi de Finances (LF) 2025. Elle est estimée à 4,5% au lieu de 4,6% prévue initialement. Cette stabilité cache toutefois un changement des contributions de chaque secteur à la croissance. Alors que la LF tablait sur un rebond de la croissance tiré par l'agriculture, qui se justifie par l'hypothèse d'un retour à une récolte céréalière moyenne après la mauvaise récolte de 2024, la valeur ajoutée du secteur ne devrait augmenter que de 5,1%, d'après les prévisions actualisées, au lieu de 10,5% prévue initialement. À l'inverse, les prévisions de la LF projetaient bien un rebond de la valeur ajoutée du secteur secondaire, mais d'après les prévisions actualisées, ce rebond pourrait avoir été sous-estimé. En effet, au lieu de 2,9% prévue initialement, les prévisions actualisées projettent une croissance de la valeur ajoutée secondaire de 3,7%. Pour le secteur tertiaire, l'actualisation ne table que sur une légère augmentation par rapport aux prévisions initiales de la LF 2025 de l'ordre de 0,1 point de pourcentage.

I.4. Perspectives de l'économie nationale en 2026

Les prévisions pour l'année 2026⁴ reposent sur un ensemble d'hypothèses relatives à l'environnement national et international.

En ce qui concerne l'environnement international, l'exercice de prévision adopte les hypothèses suivantes :

- Un accroissement de la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) de 3,0% ;
- Un cours moyen du baril de Brent à 65 dollars ;
- Un taux de change du Dollar contre le Dirham de 10,007 en 2026.

⁴ Les prévisions sont élaborées au mois de juillet et peuvent faire l'objet de révisions.

Pour l'environnement national :

- Une récolte céréalière de 70 millions de quintaux ;
- Des taux d'intérêt au même niveau observé en 2025 avec un taux directeur de 2,25%.

L'hypothèse retenue d'une campagne agricole moyenne devrait entraîner une accélération de la croissance de la valeur ajoutée agricole estimée à 7,9%. Parallèlement, la valeur ajoutée non agricole devrait poursuivre sa croissance à un rythme similaire à celui de l'année précédente, enregistrant ainsi un taux de croissance de 4,0% en 2026.

La valeur ajoutée totale devrait en revanche croître plus rapidement, à un rythme de 4,5% au lieu de 4,2% en 2025. Toutefois, la décélération attendue de la croissance des impôts nets des subventions à 4,8% au lieu de 7,0% en 2025 résulterait en une moindre contribution de cet élément au PIB. La conjugaison de ces éléments devrait aboutir à une croissance de l'économie nationale au taux de 4,5% en 2026, au même niveau qu'en 2025.

Du côté de la demande, la consommation finale apportera une contribution de l'ordre de 3,3 points de pourcentage, principalement grâce à la hausse des dépenses de consommation des ménages de 3,9%, et qui devraient donc contribuer à la croissance du PIB à hauteur de 2,3 points de pourcentage. La consommation des administrations publiques devrait contribuer à hauteur de 1,0 point de pourcentage grâce à une croissance de 5,6%. La formation brute de capital fixe devrait quant à elle contribuer à hauteur de 1,4 point de pourcentage.

La demande étrangère adressée au Maroc devrait continuer sur sa tendance haussière en 2026, avec une croissance projetée de 3,0%, après 2,7% en 2025 et une contraction de -0,9% en 2024. En conséquence, la croissance des exportations devrait connaître une accélération modérée pour atteindre 7,9% en 2026 après 7,1% l'année d'avant. Les importations devraient voir leur croissance en 2026 se stabiliser à un niveau proche de celui de 2025 avec un taux de 6,9% après 7,0%.

La croissance devrait être portée par les exportations qui devraient contribuer de 3,4 points de pourcentage à la croissance, contrebalancée par la croissance des importations dont la contribution serait de -3,5 points, aboutissant, ainsi, à une part quasi nulle des échanges extérieurs.

À partir de 2027, les prévisions indiquent une légère décélération de la croissance par effet de retour à la moyenne tout en restant au-dessus du palier de 4,0%.

II. Exécution budgétaire et actualisation

II.1. Situation de l'exécution budgétaire de l'année 2024

L'exécution de la Loi de Finances (LF) 2024 s'inscrit dans un contexte où l'économie nationale continue de faire preuve de résilience, malgré une saison agricole défavorable pour la troisième année consécutive. La croissance économique a été soutenue, du côté de la demande, par le dynamisme de la consommation des ménages et de l'investissement. Du côté de l'offre, la consolidation des activités non agricoles a été tirée par la reprise de l'ensemble des activités secondaires et du dynamisme des activités tertiaires, particulièrement les secteurs du tourisme et du transport qui ont affiché de bonnes performances. De son côté, l'inflation a enregistré une nette décélération, s'établissant à 0,9% en moyenne annuelle, après avoir atteint 6,1% en 2023.

La situation des charges et ressources du Trésor, à fin 2024, fait ressortir un déficit budgétaire 60,9 MMDH (3,8% du PIB), soit un niveau légèrement inférieur à l'objectif de la LF (4% du PIB) et en amélioration de 0,5 point du PIB comparativement à l'année 2023 (4,3%). Cette évolution reflète une progression des recettes (+49,1 MMDH) plus importante que celle des dépenses globales (+45,9 MMDH).

L'amélioration du déficit résulte de la bonne performance des recettes fiscales et non fiscales, qui ont permis de financer les dépenses liées à l'accélération de projets structurants, aux mesures du dialogue social, ainsi qu'aux effets de l'inflation, de la sécheresse et aux soutiens aux populations dans le cadre de la généralisation de la protection sociale, du fonds pour le séisme d'Al-Haouz et des récentes inondations.

A ce titre, les recettes ont enregistré, sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, un taux de réalisation de 109,7% par rapport aux prévisions de la LF et une hausse de 49,1 MMDH (+15,2%) comparativement à l'année 2023. Les recettes fiscales ont affiché un taux de réalisation de 110,8% et une progression soutenue de 37,6 MMDH (+14,3%). Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, y compris la part supportée par les collectivités territoriales, se sont chiffrés à 23,2 MMDH contre 19,4 MMDH à fin 2023.

Cette dynamique exceptionnelle des recettes fiscales résulte de la poursuite de la mise en œuvre de la loi-cadre portant réforme fiscale, notamment à travers des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale, de renforcement de l'équité et du contrôle. L'introduction du recouvrement par retenue à la source pour certains impôts, de l'auto-liquidation de la TVA, de l'extension progressive de cette taxe et de la rationalisation des incitations fiscales, ainsi que le dispositif de régularisation fiscale volontaire, institué par la LF 2024, et le renforcement du contrôle fiscal ont contribué à cette performance des recettes fiscales.

Par nature d'impôt et de taxe, les principales évolutions ayant caractérisé le comportement des recettes fiscales se présentent comme suit :

- IS : taux de réalisation de 117,4% et progression de 8,4 MMDH (+13,5%), atteignant un niveau de 70,3 MMDH. Cette performance s'explique principalement par l'augmentation des recettes au titre du complément de régularisation (+2,2 MMDH), des acomptes (+4,7 MMDH) et des recettes issues de l'action de l'administration (+0,7 MMDH) ;
- IR : taux de réalisation de 114% et hausse de 9,5 MMDH (+18,7%), reflétant essentiellement une amélioration des recettes générées par l'IR sur les salaires (+2,4 MMDH) et sur les profits fonciers (+0,6 MMDH), ainsi que par l'IR retenu à la source sur les profits de cession de valeurs mobilières, les produits de placements à revenu fixe (+0,8 MMDH) et les revenus professionnels (+0,3 MMDH). Cette performance de l'IR a été tirée également par la régularisation fiscale volontaire (+2,7 MMDH) et par l'effort de l'administration en matière de recouvrement (+2,1 MMDH) ;
- TVA : taux de réalisation de 102,7%. Ces recettes ont progressé de 12,4 MMDH (+16,2%), grâce au produit de la TVA aussi bien à l'importation (+6,3 MMDH ou +11,9%) qu'à l'intérieur (+6,1 MMDH ou +25,6%), traduisant à la fois la reprise de la consommation et l'impact des mesures introduites par la LF 2024 ;
- Taxes intérieures de consommation : taux de réalisation de 114,1% et hausse de 3,7 MMDH (+11,2%), attribuable à une amélioration des TIC sur les produits énergétiques (+1,9 MMDH ou +11,8%), sur les tabacs (+1,1 MMDH ou +8,3%) et sur les autres produits (+0,7 MMDH ou +21,9%) ;
- Droits de douane : taux de réalisation de 113,3% et hausse de 1,4 MMDH (+8,4%) ; et
- Droits d'enregistrement et de timbre : taux de réalisation de 111,6% et progression de 1,5 MMDH (+7,6%), reflétant essentiellement la hausse des droits d'enregistrement (+1,3 MMDH).

Les recettes non fiscales se sont, pour leur part, établies à 67,9 MMDH contre 56,8 MMDH un an auparavant, affichant un taux de réalisation de 104% par rapport aux prévisions de la LF. Ces recettes comprennent :

- 35,3 MMDH au titre des mécanismes de financements innovants ;
- 16,6 MMDH en provenance des établissements et entreprises publics, dont 6 MMDH versés par l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie, 5,8 MMDH par l'OCP, 2,9 MMDH par Bank Al-Maghrib et 0,7 MMDH par Ittissalat Al-Maghrib ;
- 10,8 MMDH au titre des « produits divers » des ministères ;
- 2,9 MMDH au titre des fonds de concours ; et
- 1,7 MMDH au titre des produits de cession de participations de l'État.

Pour leur part, les dépenses ordinaires ont atteint un montant de 309,7 MMDH, enregistrant un taux d'exécution de 100,9% et une hausse de 16,4 MMDH (+5,6%) par rapport à 2023. Cette

évolution est attribuable principalement à l'augmentation des dépenses au titre des biens et services de 18,3 MMDH et, dans une moindre mesure, à la hausse des intérêts de la dette de 2,7 MMDH. Les charges de la compensation ont, pour leur part, accusé une baisse de 4,6 MMDH.

L'exécution des dépenses de personnel a été marquée par un taux de réalisation de 101,9%, en augmentation de 12,9 MMDH en relation avec les revalorisations des salaires de la fonction publique. Concernant les dépenses afférentes aux « autres biens et services », elles ont affiché un taux d'exécution de 93,9%, traduisant un effort de rationalisation par rapport aux prévisions de la LF 2024. Comparativement à l'année 2023, ces dépenses ont augmenté de 5,5 MMDH.

Les intérêts de la dette ont, pour leur part, affiché un taux de réalisation de 91%. Leur évolution par rapport à 2023 recouvre une hausse des intérêts de la dette extérieure (+2,2 MMDH) et ceux de la dette intérieure (+0,5 MMDH).

Les charges de la compensation ont enregistré un taux de réalisation de 150,2%. Elles ont affiché un recul de 4,6 MMDH, par rapport à l'année 2023, provenant du gaz butane (15 MMDH, en baisse de 1,8 MMDH), de la farine nationale de blé tendre (2,2 MMDH, en repli de 1,7 MMDH), et du sucre (6,2 MMDH, en recul de 0,4 MMDH). Les subventions accordées aux professionnels du secteur du transport routier se sont élevées à 1,7 MMDH, contre 2 MMDH en 2023. À noter qu'une décompensation partielle du gaz butane a été opérée à partir du 20 mai 2024 et a porté sur une réduction de 2,5 DH pour la bonbonne de 3 kg et 10 DH pour celle de 12 kg.

En somme, les évolutions des recettes et des dépenses se sont traduites par un solde ordinaire excédentaire de 62,9 MMDH contre 30,2 MMDH un an auparavant.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les émissions ont atteint 117,4 MMDH, en hausse de 6,6 MMDH par rapport à 2023. Comparativement aux prévisions de la LF 2024, leur taux de réalisation s'est élevé à 116,9%.

S'agissant des comptes spéciaux du Trésor, ils ont dégagé un solde négatif de 6,4 MMDH, contre un solde excédentaire de 16,4 MMDH à fin 2023, résultant principalement de l'évolution du solde du fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale (-7,8 MMDH contre +1,7 MMDH à fin 2023) et du solde du fonds de gestion des effets du séisme d'Al-Haouz (-5,3 MMDH contre +17,3 MMDH à fin 2023).

Compte tenu de ces évolutions et d'une augmentation des opérations en instance de 5,2 MMDH, le besoin de financement s'est établi à 55,9 MMDH. A cet égard, les mobilisations nettes se sont élevées à 50,2 MMDH sur le marché domestique et 19 MMDH au titre des emprunts extérieurs. Le flux de l'endettement intérieur recouvre des souscriptions pour un montant de 187,3 MMDH et des remboursements en principal pour 137,1 MMDH. Celui de l'endettement extérieur recouvre des tirages de 40,4 MMDH et des amortissements de 21,4 MMDH.

II.2. Exécution à mi-parcours et prévisions de clôture de l'année budgétaire 2025

► Analyse de mobilisation des recettes ordinaires du budget général

Situation des recettes fiscales et précisions sur les écarts de réalisation :

| Tableau n° 3 : Réalisation des recettes fiscales au 30 juin 2025 en MDH | | | | | | |
|---|----------------|--------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------|---------------|
| Recettes fiscales | 2024 | Prévision 2025 (A) | Réalizations au 30 juin 2025 | Prévisions ajustées 2025 (B) | Ecart (B) - (A) | |
| | | | | | En valeur | En % |
| Impôts directs et taxes assimilées | 138 125 | 140 735 | 95 055 | 162 446 | +21 711 | +15,4% |
| Taxe professionnelle | 107 | 108 | 63 | 108 | 0 | 0,0% |
| Impôt sur les sociétés | 72 751 | 74 157 | 55 985 | 92 656 | +18 499 | +24,9% |
| Impôt sur le revenu | 60 527 | 61 011 | 36 543 | 64 798 | +3 787 | +6,2% |
| Taxe d'habitation | 15 | 25 | 9 | 25 | 0 | 0,0% |
| Taxes aérienne pour la solidarité et la promotion touristique | 1 302 | 1 366 | 758 | 1 366 | 0 | 0,0% |
| Majorations et autres | 3 423 | 4 069 | 1 697 | 3 493 | -576 | -14,1% |
| Impôts indirects | 137 432 | 145 954 | 71 367 | 157 015 | +11 061 | +7,6% |
| Taxes intérieures de consommation | 35 984 | 37 017 | 17 996 | 43 142 | +6 126 | +16,5% |
| Tabacs manufacturés | 14 433 | 13 700 | 6 681 | 16 180 | +2 480 | +18,1% |
| Produits énergétiques | 17 982 | 19 560 | 9 727 | 22 496 | +2 936 | +15,0% |
| Autres | 3 569 | 3 757 | 1 588 | 4 467 | +710 | +18,9% |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 101 448 | 108 937 | 53 371 | 113 873 | +4 936 | +4,5% |
| A l'intérieur | 42 977 | 44 871 | 23 663 | 47 484 | +2 613 | +5,8% |
| A l'importation | 58 471 | 64 066 | 29 708 | 66 389 | +2 323 | +3,6% |
| Droits de douane | 15 991 | 21 310 | 7 940 | 17 651 | -3 659 | -17,2% |
| Droits d'enregistrement et de timbre | 21 513 | 21 749 | 11 981 | 22 154 | +405 | +1,9% |
| Total recettes fiscales | 313 061 | 329 748 | 186 343 | 359 266 | +29 519 | +9,0% |

A fin juin 2025, les recettes fiscales se sont chiffrées à 186,3 MMDH, marquant une hausse de 29,9 MMDH (+19,1%) par rapport à la même période de 2024 (156,4 MMDH). Comparativement aux prévisions de la LF, elles ont affiché un taux de réalisation se chiffrant à 56,5%.

Situation des recettes non fiscales et précisions sur les écarts de réalisation :

| Tableau n° 4 : Réalisation des recettes non fiscales au 30 juin 2025 en MDH | | | | | | |
|--|---------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------|---------------|
| Recettes non fiscales | 2024 | Prévisions 2025 (A) | Réalizations au 30 juin 2025 | Prévisions ajustées 2025 (B) | Ecart (B) - (A) | |
| | | | | | En valeur | En % |
| Produits des cessions de participations de l'Etat | 1 700 | 6 000 | 0 | 0 | -6 000 | -100,0% |
| Produits de monopoles, d'exploitations et des participations financières de l'Etat | 16 610 | 22 550 | 5 897 | 24 419 | +1 868 | +8,3% |
| Revenus du domaine de l'Etat | 568 | 355 | 241 | 355 | 0 | 0,0% |
| Recettes diverses | 28 092 | 6 188 | 15 169 | 11 902 | +5 715 | +92,4% |
| Recettes en atténuation des dépenses de la dette | 4 836 | 2 500 | 2 949 | 3 674 | +1 174 | +47,0% |
| Redevance gazoduc | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | - |
| Fonds de concours et dons | 2 924 | 0 | 873 | 3 000 | +3 000 | - |
| Total des recettes non fiscales | 54 730 | 37 593 | 25 129 | 43 350 | +5 757 | +15,3% |

Les recettes non fiscales se sont établies à 25,1 MMDH, affichant une hausse de 6,2 MMDH (+33%) par rapport au niveau enregistré à fin juin 2024 (18,9 MMDH), recouvrant les principales évolutions suivantes :

- Amélioration des recettes diverses de 5,3 MMDH ;
- Augmentation des produits de monopole et de participations de 2 MMDH ;
- Augmentation des recettes en atténuation des dépenses de la dette de 0,3 MMDH ;
- Augmentation des fonds de concours et dons de 0,3 MMDH.

S'agissant du taux de réalisation des recettes non fiscales à fin juin 2025, il s'est chiffré à 66,8%.

► **Analyse de l'exécution des dépenses ordinaires du budget général**

| Tableau n° 5 : Exécution des dépenses ordinaires du budget général au 30 juin 2025 en MDH | | | | | | |
|--|----------------|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|--------------|
| Dépenses ordinaires | 2024 | Prévisions 2025 (A) | Réalisations au 30 juin 2025 | Prévisions ajustées 2025 (B) | Ecart (B) - (A) | |
| | | | | | En valeur | En % |
| Dépenses de fonctionnement dont : | | | | | | |
| Dépenses de personnel | 164 631 | 180 271 | 86 855 | 180 271 | 0 | 0,0% |
| Dépenses de matériel et dépenses diverses | 70 221 | 80 220 | 40 622 | 80 220 | 0 | 0,0% |
| Charges communes | 43 477 | 48 112 | 24 429 | 48 112 | 0 | 0,0% |
| Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux | 16 279 | 9 668 | 10 497 | 16 218 | +6 550 | +67,7% |
| Dépenses imprévues et dotations provisionnelles | 0 | 2 700 | 0 | 5 700 | +3 000 | +111,1% |
| Dépenses en intérêts et commissions se rapportant à la dette publique | 38 661 | 45 106 | 23 427 | 45 106 | 0 | 0,0% |
| Total des Dépenses ordinaires du budget général | 333 269 | 366 077 | 185 830 | 375 627 | +9 550 | +2,6% |

Les dépenses ordinaires se sont élevées à 185,8 MMDH au 30 juin 2025, enregistrant une hausse de 19% par rapport au niveau enregistré à fin juin 2024 (156,1 MMDH). Par ailleurs, le taux d'exécution des dépenses ordinaires du budget général au titre de l'année 2025 est de 50,8% à fin juin 2025.

Les dépenses de fonctionnement émises se sont élevées à 162,4 MMDH à fin juin 2025 et se répartissent comme suit :

- Les dépenses de personnel ont atteint 86,9 MMDH, enregistrant une hausse de 10,8% par rapport à la même période en 2024 ;
- Les dépenses de matériel se sont élevées à 40,6 MMDH, contre 37,8 MMDH un an plus tôt, soit une augmentation de 7,6% ;
- Les charges communes ont connu une hausse de 109%, s'établissant à 24,4 MMDH contre 11,7 MMDH à fin juin 2024.

Par ailleurs, la part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux s'est établie à 10,5 MMDH à fin juin 2025, en hausse de 3,2 MMDH par rapport au premier semestre de 2024. Cette progression reflète :

- Une augmentation des remboursements de TVA à l'intérieur, qui ont atteint 7,1 MMDH contre 5,3 MMDH un an auparavant ;
- Une hausse des restitutions au titre de l'impôt sur les sociétés, qui se sont élevées à 3 MMDH contre 1,7 MMDH un an auparavant.

En outre, les charges en intérêts de la dette ont atteint 23,4 MMDH à fin juin 2025, contre 21 MMDH à fin juin 2024, enregistrant ainsi une hausse de 11,6%. Ce résultat est dû principalement à :

- L'accroissement de 19,4% des charges en intérêts de la dette intérieure, qui se sont élevées à 18,5 MMDH contre 15,5 MMDH durant la même période en 2024 ;
- La diminution de 10,5% des charges en intérêts de la dette extérieure par rapport à la même période en 2024, passées de 5,46 MMDH à 4,9 MMDH.

► **Analyse du solde ordinaire**

Tableau n° 6 : Situation du solde ordinaire du Budget général au 30 juin 2025 en MDH

| | 2024 | Prévisions 2025 (A) | Solde au 30 juin 2025 | Prévisions ajustées 2025 (B) | Ecart (B) - (A) |
|-------------------------|---------------|---------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------|
| Solde ordinaire* | 62 871 | 41 364 | 17 405 | 70 791 | +29.427 |

* Cet indicateur se base sur la situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) de la DTFE.

Le solde ordinaire s'est établi à 17,4 MMDH contre 11,4 MMDH à fin juin 2024, soit une amélioration de 6 MMDH.

► **Dépenses d'investissement :**

Tableau n° 7 : Exécution des dépenses d'investissement au 30 juin 2025 en MDH

| | 2024 | Prévisions 2025 (A) | Réalizations au 30 juin 2025 | Prévisions ajustées 2025 (B) | Ecart (B) - (A) | |
|--|----------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------|--------------|
| | | | | | En valeur | En % |
| Dépenses d'investissement du budget général | 119 552 | 128 526 | 54 436 | 138 526 | +10 000 | +7,8% |

A fin juin 2025, les émissions au titre des investissements se sont établies à 54,4 MMDH contre 49,1 MMDH à la même période en 2024, soit une hausse de 5,4 MMDH (10,9%). Cette progression s'explique principalement par une augmentation des dépenses des charges communes de 27,4%. Pourtant, les émissions réalisées par les ministères ont diminué de 3%.

► **Solde du budget général** (hors produits des emprunts et amortissement de la dette)

Tableau n°8 : Situation du solde du budget général au 30 juin 2025 en MDH

| | 2024 | Prévisions 2025 (A) | Solde au 30 juin 2025 | Prévisions ajustées 2025 (B) | Ecart (B) - (A) |
|--------------------------------|----------------|---------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------|
| Solde du budget général | -85 030 | -127 262 | -28 795 | -111 536 | +15 726 |

► **Mobilisation des recettes et de l'exécution des dépenses au 30 juin 2025 des budgets des Services de l'Etat gérés de Manière Autonome (SEGMA)**

| Tableau n°9 : Réalisations des SEGMA au 30 juin 2025 en MDH | | | | | | |
|---|--------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------|-------------|
| SEGMA | 2024 | Prévisions 2025 (A) | Réalizations au 30 juin 2025 | Prévisions ajustées 2025 (B) | Ecart (B) – (A) | |
| | | | | | En valeur | En % |
| Recettes des budgets des SEGMA | 3 052 | 2 016 | 1 558 | 2 016 | 0 | 0,0% |
| Dépenses des budgets des SEGMA dont : | 2 682 | 2 016 | 548 | 2 016 | 0 | 0,0% |
| Dépenses d'exploitation | 2 360 | 1 733 | 500 | 1 733 | 0 | 0,0% |
| Dépenses d'investissement | 322 | 283 | 48 | 283 | 0 | 0,0% |
| Solde des services de l'Etat gérés de manière autonome | 370 | 0 | 1 010 | 0 | 0 | - |

À fin juin 2025, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome se sont établies à 1,6 MMDH contre 1,2 MMDH enregistrés à la même période en 2024, soit une hausse de plus de 29,8%. En revanche, les dépenses des SEGMA ont baissé de 10,9% à fin juin 2024, enregistrant un montant total de 548 MDH contre 615 MDH un an auparavant.

► **Mobilisation des recettes et exécution des dépenses au 30 juin 2025 des budgets des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)**

| Tableau n°10 : Situation des recettes et dépenses des budgets des CST au 30 juin 2025 en MDH | | | | | | |
|--|---------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------|-------------|
| Comptes spéciaux du Trésor | 2024 | Prévisions 2025 (A) | Réalizations au 30 juin 2025 | Prévisions ajustées 2025 (B) | Ecart (B) – (A) | |
| | | | | | En valeur | En % |
| Recettes des CST | 193 074 | 161 946 | 106 767 | 161 946 | 0 | 0,0% |
| Dépenses des CST | 172 781 | 162 549 | 103 792 | 162 549 | 0 | 0,0% |
| Solde des CST | 20 293 | -603 | 2 975 | -603 | 0 | 0,0% |

À fin juin 2025, le solde des Comptes Spéciaux du Trésor s'est établi à près de 3 MMDH, enregistrant ainsi une baisse par rapport aux 8,8 MMDH observés à la même période en 2024.

Il résulte d'un solde positif de 3,57 MMDH au titre des comptes de dépenses sur dotations et d'un solde négatif de 437 MDH au niveau des comptes d'affectation spéciale.

► **Solde du budget de l'Etat** (hors produits des emprunts et amortissement de la dette)

| Tableau n° 11 : Situation du solde du budget de l'Etat au 30 juin 2025 hors produit des emprunts et amortissement de la dette en MDH | | | | | |
|--|----------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------|
| | 2024 | Prévisions 2025 (A) | Réalisations au 30 juin 2025 | Prévisions ajustées 2025 (B) | Ecart (B) – (A) |
| Solde budget de l'Etat hors produits des emprunts et amortissement de la dette (*) | -60 931 | -58 220 | -30 951 | -59 843 | -1 623 |

(*) Solde budgétaire tel qu'il ressort de la SCRT établie par la DTFE tout en tenant compte des retraitements ci-après :

- **Les recettes fiscales** telles qu'elles ressortent de la comptabilité budgétaire sont présentées sur une base nette des **remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux**. Elles sont enregistrées sur la base **des recouvrements**, à l'exception des recettes douanières qui sont enregistrées sur la base des droits constatés. Les recettes douanières constatées et non recouvrées sont prises en compte au niveau de la variation des opérations en instance comme « recettes à recouvrer » ;
- Les données comptables concernant **les recettes diverses** sont diminuées, d'une part, des versements des CST destinés à être reversés à d'autres CST suite à des ouvertures de crédits (articles 22 et 27 de la LOLF) et, d'autre part, des « recettes en atténuation des dépenses de la dette » qui sont déduites des intérêts bruts de la dette pour ne faire ressortir que les intérêts nets ;
- Certains dons imputés sur les CAS sont reclassés au niveau des données comptables de la rubrique **Dons et legs** ;
- A partir de 2019, le total des **recettes non fiscales** intègre le produit des « financements innovants » (cessions de certains actifs immobiliers) ;
- Les dépenses de la **compensation** sont enregistrées sur la base de la charge due et non des émissions. La différence est prise en compte au niveau de la variation des opérations en instance comme « charge à payer » ;
- Les **dépenses de fonctionnement** sont augmentées ou diminuées, selon le cas, du solde d'exploitation des services de l'Etat gérés de manière autonome ;
- Les **dépenses d'investissement** sont augmentées ou diminuées, selon le cas, du solde d'investissement des services de l'Etat gérés de manière autonome.

La situation des charges et ressources du Trésor fait ressortir, au terme du premier semestre de l'année 2025, un déficit budgétaire de 31 MMDH contre un déficit de 27,5 MMDH au titre de la même période de l'année 2024. Cette évolution recouvre une augmentation des dépenses (+32,8 MMDH) plus importante que celle des recettes (+29,3 MMDH).

Sur la base des réalisations budgétaires et des perspectives macroéconomiques pour le reste de l'année, des dispositions nécessaires seront prises pour maintenir le déficit budgétaire conforme à l'objectif fixé dans la Loi de Finances, soit 3,5% du PIB.

► Evolution des flux et indicateurs d'endettement du Trésor l'endettement

Évolution des flux au titre de la dette du Trésor

| Tableau n°12 : Réalisations et prévisions des flux de la dette du Trésor au 30 juin 2025 en MDH | | | | | |
|---|----------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|---------------|
| | 2024 | Prévisions 2025 (A) | Réalisations au 30 juin 2025 | Prévisions ajustées 2025 (B) | Ecart (B)-(A) |
| Amortissements | 63 354 | 62 149 | 34 472 | 62 149 | 0 |
| Intérieure | 44 900 | 53 682 | 30 481 | 53 682 | 0 |
| Extérieure | 18 454 | 8 467 | 3 991 | 8 467 | 0 |
| Intérêts et commissions | 38 641 | 45 106 | 23 473 | 45 106 | 0 |
| Intérieure | 28 205 | 34 057 | 18 541 | 34 057 | 0 |
| Extérieure | 10 436 | 11 049 | 4 932 | 11 049 | 0 |
| Service de la dette | 101 995 | 107 255 | 57 945 | 107 255 | 0 |
| Intérieure | 73 105 | 87 739 | 49 022 | 87 739 | 0 |
| Extérieure | 28 890 | 19 516 | 8 923 | 19 516 | 0 |
| Recettes d'emprunts | 158 203 | 125 000 | 79 390 | 125 000 | 0 |
| Intérieure | 122 410 | 65 000 | 40 899 | 65 000 | 0 |
| Extérieure | 35 793 | 60 000 | 38 491 | 60 000 | 0 |

A fin juin 2025, les emprunts à moyen et long terme sur le marché intérieur ont atteint 40,9 MMDH et les tirages sur emprunts extérieurs du Trésor 38,5 MMDH dont 20,8 MMDH au titre de l'émission obligataire sur le marché financier international réalisée en avril 2025.

- Explication des écarts des réalisations à mi-parcours :

Les charges en intérêts et commissions de la dette intérieure à fin juin 2025 se sont établies à près de 18,5 MMDH contre 15,5 MMDH à fin juin 2024, en hausse de 3,1 MMDH ou 19,7%. A noter que cette évolution est attribuable principalement à la hausse des taux sur le marché domestique en 2022 et 2023 sous l'effet de la hausse du taux directeur de BAM de 150 pb depuis 2022 pour faire face aux pressions inflationnistes.

Pour ce qui est des remboursements en principal de la dette intérieure, elles ont totalisé à fin juin 2025, un montant de près de 30,5 MMDH contre 24,4 MMDH à fin juin 2024, soit une

hausse de 6,1 MMDH. Cette évolution découle essentiellement de la structure des levées des années précédentes, sachant que la dette intérieure a globalement une structure de remboursement in fine.

Les charges en intérêts et commissions de la dette extérieure du Trésor se sont établies à fin juin à près de 4,9 MMDH, en baisse de 10% par rapport à leur niveau réalisé à la fin de la même période de l'exercice 2024 d'un montant de 5,5 MMDH. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des charges de la Ligne des Précautions et des Liquidités suite à son remboursement intégral en avril 2025 et par la baisse des charges en intérêts au titre des Eurobonds émis sur le marché financier international, en particulier suite au remboursement en juin 2024 de l'Eurobonds émis en 2014 pour un montant de 1.000 M€.

S'agissant des remboursements en principal de la dette extérieure, et en l'absence de tombée du MFI en 2025, ces charges se sont établies à 4 MMDH à fin juin 2025 contre 14,6 MMDH pour la même période de l'exercice 2024, enregistrant ainsi une baisse de 73% par rapport aux réalisations à fin juin 2024.

Evolution de la dette du Trésor et des principaux indicateurs

| Tableau n° 13 : Évolution de l'encours en MDH | | | | |
|--|----------------|------------------|------------------|----------------------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | Fin juin 2025 |
| Encours de la dette du Trésor | 951 780 | 1 016 663 | 1 081 586 | 1 124 172 |
| En % du PIB | 71,50% | 68,70% | 67,70% | - |
| Intérieure | 722 916 | 763 045 | 811 802 | 830 456 |
| En % du PIB | 54,30% | 51,60% | 50,80% | - |
| Extérieure | 228 864 | 253 618 | 269 784 | 293 716 |
| En % du PIB | 17,20% | 17,10% | 16,90% | |

A fin juin 2025, l'encours de la dette du Trésor s'est établi à 1 124,2 MMDH, en hausse de 42,6 MMDH ou 3,9% par rapport à fin 2024.

Tableau n° 14 : Évolution des principaux indicateurs de coût et de risque de la dette du Trésor

| Indicateurs de coût et de risque | | | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | Fin juin 2025 |
| Part du court terme (En %) | | | | |
| Dette du Trésor | 17,2% | 11,8% | 11,8% | 12,3% |
| Intérieure | 21,2% | 13,9% | 14,3% | 14,6% |
| Extérieure | 4,6% | 6,5% | 4,1% | 5,8% |
| Durée de vie moyenne (En années) | | | | |
| Dette du Trésor | 6 ans 8 mois | 7 ans 3 mois | 8 ans 2 mois | 8 ans 2 mois |
| Intérieure | 5 ans 9 mois | 6 ans 8 mois | 7 ans 11 mois | 7 ans 11 mois |
| Extérieure | 9 ans 9 mois | 8 ans 12 mois | 9 ans 1 mois | 8 ans 10 mois |
| Structure de la dette du Trésor | | | | |
| | 2022 | 2023 | 2024 | Fin juin 2025 |
| Structure par maturité résiduelle (en %) | | | | |
| Court terme | 17,2% | 11,8% | 11,8% | 12,3% |
| Moyen terme | 38,2% | 37,7% | 31,3% | 30,6% |
| long terme | 49,1% | 50,5% | 56,9% | 57,1% |
| Structure par devises | | | | |
| Dirham marocain | 73,1% | 72,3% | 73,8% | 73,3% |
| Euro | 16,0% | 15,5% | 14,9% | 17,1% |
| \$us et devises liées | 7,6% | 9,0% | 8,7% | 7,5% |
| Autres devises | 3,3% | 3,1% | 2,7% | 2,2% |
| Structure par types de taux d'intérêt | | | | |
| Taux fixe | 89,3% | 88,6% | 89,5% | 90,3% |
| Taux variable (%) | 10,7% | 11,4% | 10,5% | 9,7% |

A fin juin 2025, la dette du Trésor est essentiellement une dette intérieure avec une part de près de 74 %, ce qui est conforme à la structure cible du portefeuille de benchmark (70 % - 80 % de dette intérieure et 20 % - 30 % de dette extérieure).

Le risque de refinancement reste limité pour la dette du Trésor. En effet, la dette à moyen et long termes représente une part de 88% dans la dette totale à fin juin 2025 et la durée de vie moyenne de la dette du Trésor reste à des niveaux satisfaisants, atteignant environ 8 ans et 2 mois, soit le même niveau enregistré à fin 2024.

Quant au risque de taux, la dette du Trésor est essentiellement une dette à taux fixe avec une part de 90% à fin juin 2025.

► Exécution des dépenses par classification administrative, économique et fonctionnelle

Tableau n°15 : Classification administrative et économique des dépenses au 30 juin 2025 en MDH

| | Fonctionnement | | | | | | Investissement | | |
|--|-----------------------|---------------------|------------------------|-------------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|------------------------|
| | Personnel | | | Matériel et Dépenses Diverses | | | Prévisions LF 2025 | Emissions visées | Taux de réalisation |
| | Prévisions LF 2025 | Emissions visées | Taux de réalisation | Prévisions LF 2025 | Emissions visées | Taux de réalisation | | | |
| CHAMBRE DES REPRESENTANTS | 476,7 | 209,8 | 44,0% | 147,9 | 53,3 | 36,1% | 20,0 | 6,3 | 31,3% |
| CHAMBRE DES CONSEILLERS | 337,7 | 137,9 | 40,8% | 137,2 | 53,2 | 38,8% | 25,0 | 0,1 | 0,3% |
| CHEF DU GOUVERNEMENT | 185,5 | 81,3 | 43,8% | 746,7 | 696,9 | 93,3% | 771,7 | 1 245,3 | 161,4% |
| RELATIONS AVEC LE PARLEMENT | 45,3 | 21,6 | 47,6% | 39,1 | 13,6 | 34,7% | 12,1 | 0,1 | 0,5% |
| JURIDICTIONS FINANCIERES | 443,3 | 159,1 | 35,9% | 96,5 | 22,4 | 23,2% | 80,0 | 0,1 | 0,1% |
| JUSTICE | 3 431,5 | 1 689,7 | 49,2% | 352,8 | 176,4 | 50,0% | 420,6 | 34,6 | 8,2% |
| AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COOPÉRATION AFRICAINE ET MAROCAINS RÉSIDANT A L'ETRANGER | 2 922,3 | 1 186,5 | 40,6% | 1 562,4 | 685,6 | 43,9% | 467,0 | 87,3 | 18,7% |
| INTERIEUR | 35 880,1 | 16 549,1 | 46,1% | 4 513,2 | 3 623,1 | 80,3% | 4 549,1 | 2 570,1 | 56,5% |
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION | 9 737,4 | 4 976,7 | 51,1% | 4 896,6 | 2 194,9 | 44,8% | 1 799,1 | 120,6 | 6,7% |
| EDUCATION NATIONALE, PRESCOLAIRE ET SPORTS | 47 409,1 | 22 645,9 | 47,8% | 31 938,8 | 16 492,6 | 51,6% | 8 298,3 | 2 326,3 | 28,0% |
| SANTE ET PROTECTION SOCIALE | 15 805,7 | 7 641,0 | 48,3% | 7 770,0 | 3 132,0 | 40,3% | 9 000,0 | 3 427,2 | 38,1% |
| ECONOMIE, FINANCES | 4 740,9 | 2 346,9 | 49,5% | 657,5 | 282,8 | 43,0% | 195,5 | 53,1 | 27,2% |
| TOURISME, ARTISANAT ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE | 312,4 | 141,7 | 45,4% | 265,2 | 115,7 | 43,6% | 2 069,7 | 184,2 | 8,9% |
| SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT | 113,0 | 52,8 | 46,7% | 31,7 | 7,6 | 24,1% | 10,5 | 0,4 | 4,1% |
| EQUIPEMENT ET EAU | 1 095,1 | 488,5 | 44,6% | 665,8 | 119,0 | 17,9% | 17 549,8 | 3 500,4 | 19,9% |
| TRANSPORT ET LOGISTIQUE | 216,8 | 99,3 | 45,8% | 129,3 | 40,4 | 31,2% | 1 771,2 | 589,8 | 33,3% |
| AGRICULTURE, PECHE MARITIME, DEVELOPPEMENT RURAL ET EAUX ET FORETS | 1063,6 | 481,8 | 45,3% | 3 654,5 | 1 501,4 | 41,1% | 15 581,4 | 4 615,5 | 29,6% |
| HABOUS ET AFFAIRES ISLAMIQUES | 1 350,6 | 661,7 | 49,0% | 4 303,0 | 2 415,8 | 56,1% | 1 030,2 | 137,4 | 13,3% |
| INVESTISSEMENT, CONVERGENCE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES | 33,7 | 11,4 | 33,9% | 353,7 | 5,7 | 1,6% | 3 471,2 | 1,7 | 0,0% |
| TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE | 260,6 | 120,7 | 46,3% | 345,9 | 95,9 | 27,7% | 178,8 | 7,2 | 4,0% |
| INDUSTRIE ET COMMERCE | 268,4 | 123,7 | 46,1% | 392,0 | 101,7 | 25,9% | 1 606,7 | 168,0 | 10,5% |

| | | | | | | | | | |
|--|------------------|-----------------|--------------|------------------|-----------------|---------------|------------------|-----------------|---------------|
| JEUNESSE, CULTURE ET COMMUNICATION | 908,8 | 429,1 | 47,2% | 2 469,7 | 1 021,6 | 41,4% | 2 170,7 | 601,8 | 27,7% |
| INCLUSION ECONOMIQUE, PETITE ENTREPRISE, EMPLOI ET COMPETENCES | 377,0 | 175,2 | 46,5% | 1 407,6 | 209,8 | 14,9% | 676,2 | 6,7 | 1,0% |
| TRANSITION NUMERIQUE ET REFORME DE L'ADMINISTRATION | 98,8 | 37,1 | 37,6% | 143,3 | 21,9 | 15,3% | 1 779,2 | 14,3 | 0,8% |
| HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS RESISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMEE DE LIBERATION | 84,4 | 39,0 | 46,2% | 84,7 | 32,4 | 38,3% | 9,9 | 0,6 | 6,3% |
| HAUT COMMISSARIAT AU PLAN | 403,4 | 178,5 | 44,2% | 190,8 | 62,3 | 32,7% | 23,6 | 6,6 | 27,7% |
| AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, URBANISME, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE | 425,1 | 186,8 | 44,0% | 883,7 | 262,2 | 29,7% | 4 636,9 | 3 908,5 | 84,3% |
| SOLIDARITÉ, INSERTION SOCIALE ET FAMILLE | 102,6 | 46,9 | 45,7% | 705,0 | 332,9 | 47,2% | 295,0 | 27,8 | 9,4% |
| ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET REINSERTION | 2 303,5 | 1 239,6 | 53,8% | 1 036,3 | 438,5 | 42,3% | 200,0 | 42,5 | 21,2% |
| CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL | 83,2 | 28,2 | 33,9% | 48,5 | 12,2 | 25,2% | 14,0 | 0,3 | 2,1% |
| CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE | 3 133,4 | 1 357,7 | 43,3% | 422,6 | 294,4 | 69,7% | 264,9 | 37,3 | 14,1% |
| CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME | 102,5 | 31,6 | 30,8% | 90,4 | 11,8 | 13,0% | 14,0 | 2,7 | 19,1% |
| INSTANCE NATIONALE DE LA PROBITE, DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION | 114,8 | 22,0 | 19,2% | 46,4 | 4,5 | 9,7% | 28,8 | 0,1 | 0,3% |
| AUTRES MINISTERES | 46 003,5 | 23 255,7 | 50,6% | 9 691,4 | 6 087,6 | 62,8% | 5 903,3 | 2 028,9 | 34,4% |
| TOTAL MINISTERES | 180 270,7 | 86 854,6 | 48,2% | 80 220,1 | 40 621,9 | 50,6 % | 84 924,4 | 25 753,6 | 30,3 % |
| ECONOMIE ET DES FINANCES - Charges communes - (Fonctionnement) | | | | 48 112,0 | 24 428,8 | 50,8% | | | |
| ECONOMIE ET DES FINANCES - Charges communes - (Investissement) | | | | | | | 43 602,0 | 28 682,5 | 65,8% |
| ECONOMIE ET DES FINANCES - Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions, fiscaux | | | | 9 668,3 | 10 497,0 | 108,6% | | | |
| ECONOMIE ET DES FINANCES - Dépenses imprévues et dotations provisionnelles | | | | 2 700,0 | | | | | |
| TOTAL GENERAL DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL (hors dette) | | | | 140 700,5 | 75 547,8 | 53,7% | 128 526,4 | 54 436,1 | 42,4% |

Source : Rapport trimestriel sur l'exécution de la loi de finances-2ème trimestre de l'année 2025 (TGR).

Précisions sur les taux de réalisation

Les dépenses du Budget Général comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement, dont l'exécution se présente comme suit :

1. Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement composées principalement des dépenses de personnel, des dépenses du matériel et dépenses diverses, des charges communes-fonctionnement et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, sont globalement exécutées à hauteur de 162,4 MMDH à fin juin 2025, correspondant à un taux de réalisation de 50,6% des prévisions de la loi de finances (LF) 2025, qui s'élèvent à 320,9 MMDH.

Au niveau des dépenses de personnel, les émissions au titre du premier semestre de l'année s'établissent à 86,9 MMDH, soit à un taux de réalisation de 48,2% des prévisions de la LF 2025, évaluées à un montant de 180,3 MMDH. Elles se décomposent comme suit :

- La paie servie par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) qui se chiffre à 72,9 MMDH, dont 70,6 MMDH au titre de la masse salariale structurelle et 2,3 MMDH au titre des rappels ;
- Les salaires payés par les comptables du réseau de la TGR ayant atteint 13,9 MMDH à fin juin 2025.

L'analyse des dépenses de personnel émises par département ministériel ou institution indique que sept ministères ont exécuté environ 57,2 MMDH ou 65,9% du montant total des émissions au titre des dépenses de personnel, contre 29,6 MMDH pour le reste des départements ministériels, soit 34,1% du montant total. La part prépondérante de l'exécution des dépenses de personnel a été consacrée aux départements relevant particulièrement des secteurs sociaux, administratifs et économiques, cela se justifie par l'effectif important des fonctionnaires que mobilisent ces secteurs pour l'accomplissement de leur mission. Il s'agit notamment, du ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports (22,6 MMDH avec un taux de réalisation de 47,8%), du ministère de l'Intérieur (16,5 MMDH avec un taux de réalisation de 46,1%), du ministère de la Santé et de la Protection Sociale (7,6 MMDH avec un taux de réalisation de 48,3%), du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (4,9 MMDH avec un taux de réalisation de 51,1%), du ministère de l'Economie et des Finances (2,3 MMDH avec un taux de réalisation de 49,5%), du ministère de la Justice (1,7 MMDH avec un taux de réalisation de 49,2%) et du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (1,4 MMDH avec un taux de réalisation de 43,3%).

Au niveau des dépenses de matériel et dépenses diverses (MDD), les émissions ont atteint un montant de 40,6 MMDH, représentant un taux de réalisation de 50,6% des prévisions de la LF 2025, qui s'élèvent à un montant de 80,2 MMDH. Ces émissions sont constituées principalement des débloquages des transferts au profit notamment des EEP, SEGMA, CST d'un montant de 30,6 MMDH, soit 51,6% du total des dépenses exécutées au titre des dépenses du MDD.

Durant le premier semestre de l'année 2025, les secteurs sociaux accaparent près de 53,7 % de l'ensemble des émissions au titre des dépenses de MDD, soit un montant de 21,8 MMDH, dont 18,7 MMDH ont été émises par le secteur de l'enseignement (16,5 MMDH de ces dépenses ont été exécutées par le ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports avec un taux de réalisation de 51,6% et 2,2 MMDH par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la

Recherche Scientifique et de l'Innovation avec un taux de réalisation de 44,8%) et 3,1 MMDH par le secteur de la santé et de la protection sociale avec un taux de réalisation de 40,3%.

Cela peut s'expliquer par le volume important des transferts effectués à fin juin 2025, sous forme de subventions, au profit notamment des Académies Régionales d'Éducation et de Formation (AREFs), de l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles, des Centres Hospitaliers Universitaires, des Hôpitaux Provinciaux et Préfectoraux et au Fonds d'Appui à la protection et à la Cohésion Sociale.

Par ailleurs, deux départements ont enregistré les taux de réalisation les plus élevés. Il s'agit en fait du Chef du Gouvernement et du ministère de l'Intérieur avec respectivement 93,3% et 80,3% par rapport aux prévisions de la LF. Cela peut s'expliquer par l'ouverture des crédits additionnels en cours d'exécution provenant notamment des prélèvements par décrets du Chef de Gouvernement sur le chapitre des Dépenses Imprévues et Dépenses Diverses⁵, et des ouvertures de crédits⁶ par arrêtés du ministre chargé des finances.

Quant au chapitre des charges communes-fonctionnement, les émissions se sont établies à fin juin 2025 à 24,4 MMDH, représentant ainsi un taux de réalisation de 50,8% des prévisions de la LF 2025 qui sont de l'ordre de 48,1 MMDH. Ces émissions tiennent compte des dépenses au titre du soutien aux prix à la consommation et des mesures d'accompagnement y afférentes de 3,1 MMDH, ayant enregistré une baisse de 1,46 MMDH par rapport à la même période de l'année dernière.

S'agissant des dépenses de remboursements, de dégrèvements et des restitutions fiscales, elles sont exécutées à fin juin 2025 à hauteur de 108,6% pour un montant de 10,5 MMDH sur des prévisions de la LF 2025 de l'ordre de 9,67 MMDH.

2. Dépenses d'investissement :

Les émissions des dépenses d'investissement se sont établies à 54,4 MMDH au titre du premier semestre de l'année 2025, correspondant à un taux de réalisation de 42,4 % sur des prévisions de la LF 2025 de 128,5 MMDH.

Durant le premier semestre de l'année 2025, et compte non tenu des émissions au titre du chapitre des charges communes-investissement, six ministères ont exécuté environ 20,3 MMDH ou 79% du montant total des émissions au titre des dépenses d'investissement, contre 5,4 MMDH pour les autres départements ministériels, soit 21% du montant total. La part la plus significative des réalisations est incarnée par les départements relevant des secteurs sociaux, productifs et d'infrastructures, porteurs des projets structurants et des programmes sectoriels stratégiques. Il s'agit notamment, du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (4,6 MMDH avec un taux de réalisation de 29,6%), du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de Politique de la Ville (3,9 MMDH avec un taux de réalisation de 84,3%), du Ministère de l'Équipement et de l'Eau (3,5 MMDH avec un taux de réalisation de 19,9%), du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (3,4 MMDH avec un taux de réalisation de 38,1%), et du Ministère de l'intérieur (2,6 MMDH avec un taux de réalisation de 56,5%).

⁵ Article 42 de la LOF.

⁶ 3^{ème} alinéa des articles 22 et 27 de la LOF.

Tableau n° 16 : Classification fonctionnelle des dépenses* au 30 juin 2025 en MDH

| | | Prévisions LF 2025 | Emissions visées | Taux de réalisation |
|---|-------------------------------|--------------------|------------------|---------------------|
| Affaires économiques | PERSONNEL | 3 417,5 | 1 555,9 | 45,5% |
| | MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES | 4 905,7 | 1 679,8 | 34,2% |
| | INVESTISSEMENT | 32 009,8 | 7 964,8 | 24,9% |
| Total Affaires économiques | | 40 333,0 | 11 200,4 | 27,8% |
| Protection de l'environnement | PERSONNEL | 96,4 | 43,6 | 45,2% |
| | MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES | 73,0 | 11,4 | 15,6% |
| | INVESTISSEMENT | 65,0 | 6,5 | 10,0% |
| Total Protection de l'environnement | | 234,4 | 61,4 | 26,2% |
| Logements et équipements collectifs | PERSONNEL | 425,1 | 186,8 | 44,0% |
| | MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES | 1 914,6 | 707,9 | 37,0% |
| | INVESTISSEMENT | 12 928,3 | 5 015,8 | 38,8% |
| Total Logements et équipements collectifs | | 15 267,9 | 5 910,6 | 38,7% |
| Santé | PERSONNEL | 15 805,7 | 7 648,2 | 48,4% |
| | MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES | 7 751,0 | 3 130,5 | 40,4% |
| | INVESTISSEMENT | 9 000,0 | 3 427,2 | 38,1 % |
| Total Santé | | 32 556,7 | 14 205,9 | 43,6% |
| Loisirs, culture et culte | PERSONNEL | 3 881,3 | 1 807,2 | 46,6% |
| | MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES | 6 944,3 | 3 462,6 | 49,9% |
| | INVESTISSEMENT | 4 912,1 | 2 091,6 | 42,6% |
| Total Loisirs, culture et culte | | 15 737,7 | 7 361,3 | 46,8% |
| Enseignement | PERSONNEL | 57 079,3 | 27 599,8 | 48,4% |
| | MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES | 37 705,5 | 18 763,8 | 49,8% |
| | INVESTISSEMENT | 8 917,0 | 1 082,3 | 12,1% |
| Total Enseignement | | 103 701,7 | 47 445,9 | 45,8% |
| Protection sociale | PERSONNEL | 187,0 | 85,9 | 45,9% |
| | MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES | 808,7 | 366,8 | 45,4% |
| | INVESTISSEMENT | 381,0 | 44,5 | 11,7% |
| Total Protection sociale | | 1 376,7 | 497,2 | 36,1% |
| Autres classes | FONCTIONNEMENT, DONT: | 119 495,8 | 60 282,9 | 50,4% |
| | PERSONNEL | 99 378,4 | 47 783,6 | 48,1% |
| | INVESTISSEMENT | 16 711,2 | 6 121,0 | 36,6% |
| Total autres classes | | 136 207,0 | 66 403,9 | 48,8% |

* Données provisoires

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1. Contexte de préparation du PLF 2026

La préparation du PLF au titre de l'année 2026 est conduite dans le cadre des Hautes Orientations Royales contenues dans le discours de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, prononcé à l'occasion du 26^{ème} anniversaire de la Fête du Trône. Cette préparation intervient à l'aube d'un nouveau cycle de transformation auquel aspire notre pays, conjuguant croissance économique, développement social, justice spatiale et souveraineté stratégique, avec pour ambition de positionner durablement le Maroc comme une puissance économique émergente. Dans cette perspective, le gouvernement réaffirme son engagement à poursuivre la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles, en vue de consolider cette dynamique de transformation, en s'appuyant sur les principaux leviers d'émergence, à savoir l'essor économique, l'inclusion sociale, la création d'emplois et le développement territorial intégré.

Au cours des deux dernières décennies, l'économie marocaine a fait preuve d'une résilience remarquable, en dépit des chocs successifs, de l'instabilité économique au niveau mondial, des transitions géopolitiques et de la récurrence des épisodes de sécheresse. Cette performance se traduit par le dynamisme croissant des secteurs non agricoles, attestant un changement structurel de l'économie nationale vers une croissance stable, moins dépendante des aléas climatiques, et portée par des secteurs à forte valeur ajoutée, tels que l'industrie, le bâtiment, les énergies renouvelables et le tourisme.

L'importance particulière accordée à ces secteurs prometteurs, a permis aux exportations industrielles, notamment celles liées aux métiers mondiaux, de plus que doubler depuis 2014. Par ailleurs, le secteur du tourisme a enregistré une hausse de 19% au premier semestre de l'année 2025 par rapport à la même période en 2024, accueillant 8,9 millions de touristes. Les recettes voyages ont également progressé, pour atteindre 54 MMDH, enregistrant une hausse de 9,6% sur la même période.

En s'inscrivant dans cette trajectoire de consolidation et d'accélération, l'année 2026 constitue un point d'inflexion stratégique visant à conforter la place du Maroc dans le concert des nations émergentes, conformément à la Haute Volonté Royale. Dans le même registre, l'organisation de la Coupe du Monde 2030 constitue un levier structurant, symbolisant une reconnaissance internationale de la trajectoire suivie par le Maroc depuis plus de deux décennies et demie, ainsi que des perspectives prometteuses qu'il offre pour les années à venir.

En effet, cet événement témoigne d'un degré de maturité institutionnelle, économique et sociale qui conforte la capacité du Royaume à poursuivre son cheminement vers un développement global et durable. Ainsi, sur le plan de développement humain, le Royaume a enregistré des avancées significatives, grâce aux différentes politiques publiques adoptées, telles que le chantier de la généralisation de la protection sociale et l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Cette mutation est clairement mise en évidence par les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, où le niveau de la pauvreté multidimensionnelle a reculé à l'échelle nationale, passant de 11,9% en 2014 à 6,8% en 2024.

Cette dynamique s'est également reflétée sur le marché du travail, où les effets de la reprise économique se sont traduits par la création de 82.000 emplois en 2024. Cette tendance s'est nettement accentuée au premier trimestre de 2025, avec la création de 282.000 emplois en glissement annuel, soit un rythme supérieur aux nouvelles entrées sur le marché du travail. Dans la même dynamique, le volume global de l'emploi a augmenté entre le deuxième trimestre de 2024 et celui de 2025 de 5.000 postes, après avoir perdu 82.000 postes une année auparavant, permettant ainsi de faire reculer le taux de chômage de 13,1% à 12,8% au titre du deuxième trimestre de 2025.

Sur le plan budgétaire, le Maroc est également parvenu à préserver ses équilibres macroéconomiques grâce aux efforts constants engagés depuis 2021, ce qui a permis de contenir le déficit budgétaire à 3,8% du PIB en 2024 et de réduire l'endettement public de 68,7% du PIB en 2023 à 67,7% en 2024. Cette performance s'explique notamment par une progression soutenue des recettes ordinaires, en hausse de 15,2%, soit un rythme nettement supérieur à celui des dépenses ordinaires, qui ont augmenté de 5,6%.

Cet effort de recouvrement des recettes s'est poursuivi au cours des premiers mois de l'année 2025, permettant la mobilisation d'une enveloppe budgétaire additionnelle de 13 MMDH au profit du budget de l'Etat, sous forme de crédits supplémentaires. Ces crédits ont été destinés principalement à soutenir certains Établissements et Entreprises Publics (EEP) tels que l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) et à couvrir les dépenses du personnel résultant des accords du dialogue social, traduisant ainsi la volonté du gouvernement de renforcer le pouvoir d'achat des citoyens et de stabiliser, en particulier, les prix de l'eau et de l'électricité.

Sur cette base, et en sus de l'engagement du gouvernement pour atténuer les répercussions des fluctuations conjoncturelles sur l'économie nationale, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- ▶ La mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 107,4 MMDH, durant la période allant de 2022 à mi-2025, afin de garantir la stabilité des prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale du blé tendre, ainsi que pour apporter un soutien direct aux professionnels du transport, pour maintenir les coûts de transport à un niveau soutenable ;
- ▶ L'allocation d'une enveloppe budgétaire de 17 MMDH, au cours de la période 2022-2025, au profit de l'ONEE pour limiter l'impact de la hausse des coûts sur les factures de consommation des ménages ;
- ▶ L'allocation d'une enveloppe budgétaire de 2,5 MMDH, pour la mise en œuvre du programme de réhabilitation des zones sinistrées par les inondations dans le sud-est du Royaume ;
- ▶ La mobilisation d'une enveloppe budgétaire de près de 14,5 MMDH, jusqu'à mi-juillet 2025, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de reconstruction et d'aménagement des zones sinistrées par le séisme d'Al Haouz, sous la responsabilité de l'Agence de Développement du Haut Atlas ;

- ▶ La poursuite de la mise en œuvre des dispositions du dialogue social ;
- ▶ L'adoption de plusieurs mesures douanières et fiscales à caractère social, afin de maîtriser les prix des produits couramment consommés par les ménages marocains.

Ces mesures ont permis au Maroc de contenir le niveau de l'inflation à 0,9% à la fin de l'année 2024. Dans la même dynamique, et malgré un pic à 2,6% enregistré en février 2025, l'inflation a connu un net ralentissement au cours des mois suivants, passant d'une moyenne de 2% au premier trimestre à 0,7% en avril 2025, puis à 0,5% en juillet 2025. Partant de ce contexte favorable, il est prévu de clôturer l'année avec une moyenne de près de 1,1%.

Tenant compte de l'évolution de l'inflation à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix à moyen terme, de la nette accélération de la croissance non agricole, Bank Al-Maghrib a décidé, au regard des fortes incertitudes qui entourent les perspectives, de maintenir le taux directeur inchangé à 2,25%.

Par ailleurs, le gouvernement poursuit son intervention sociale par la mise en œuvre efficace des politiques et programmes sociaux, dont notamment :

- ▶ L'accélération de la mise en œuvre du programme de modernisation des infrastructures de santé. Ainsi, 949 centres de santé ont été réhabilités sur un total de 1.400 établissements de soins primaires ;
- ▶ La poursuite de la mise en place du chantier de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire de base (AMO), qui a permis de couvrir 88% de la population en 2025, soit plus de 32 millions de bénéficiaires. De surcroît, afin de garantir un ciblage plus équitable et plus transparent des bénéficiaires, la mise en œuvre du Registre Social Unifié (RSU) a permis de recenser plus de 5,3 millions de ménages à fin mai 2025, soit près de 19 millions d'individus, avec une forte représentativité des zones rurales ;
- ▶ La poursuite de la mise en œuvre du système d'aide sociale directe a permis à près de 4 millions de ménages de bénéficier, à fin juin 2025, de prestations dont le montant cumulé s'élève à 37,7 MMDH depuis son lancement ;
- ▶ Le dispositif d'aide de l'État pour le soutien au logement, lancé en 2024, a déjà bénéficié à plus de 62.000 ménages à la mi-septembre 2025, pour un montant d'aides cumulées de 5,1 MMDH, avec une proportion de femmes bénéficiaires équivalente à 47% ;
- ▶ La réalisation de progrès notables concernant le chantier de l'élargissement de l'affiliation aux régimes de retraite par l'assouplissement des conditions d'ouverture du droit à la pension pour les salariés du secteur privé, en abaissant le seuil d'éligibilité à 1 320 jours de cotisation.

Il convient de signaler que le renforcement des fondements sociaux et économiques de notre pays passe également par la consolidation des fondements de l'Etat de droit à travers la mise en place d'une sécurité juridique visant à renforcer la confiance entre les citoyens et l'administration, notamment par la mise en œuvre d'une politique pénale claire. En effet, cette politique a connu la mise en œuvre effective des peines alternatives en 2025, à travers

la publication du décret fixant les modalités d'application de la loi relative aux peines alternatives, la définition des modalités de travaux d'intérêt général, ainsi que la préparation des dispositifs d'accompagnement.

Ces avancées enregistrées par le Royaume à tous les niveaux, ont contribué à renforcer sa crédibilité et son attractivité auprès des investisseurs internationaux, ainsi que de ses partenaires techniques et financiers. Cette confiance renouvelée s'est traduite concrètement par :

- ▶ La réaffirmation, par le FMI, de l'engagement du Maroc en faveur de la stabilité macroéconomique et de sa capacité à faire face efficacement aux chocs, à l'issue de l'évaluation conduite dans le cadre de l'article IV de ses statuts, en février 2025 ;
- ▶ L'octroi, en avril 2025, d'une nouvelle Ligne de Crédit Modulable (LCM) d'une durée de deux ans, pour un montant de 4,5 milliards de dollars US, accordée par le FMI en faveur du Maroc ;
- ▶ Une sortie réussie du Trésor sur le marché financier international en mars 2025, à travers l'émission d'un emprunt obligataire de 2 milliards d'euros en deux tranches ;
- ▶ Une révision à la hausse des prévisions de croissance du Royaume, en juillet 2025, formulée par Fitch Solutions ;
- ▶ L'achèvement de la troisième et dernière revue de l'accord conclu avec le FMI au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (RSF), portant le total des décaissements à environ 1,2 milliard de dollars US. Pour rappel, cet accord a été signé en réponse aux enjeux croissants liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

III.2. Orientations et objectifs prioritaires du PLF 2026

Dans le cadre de la nouvelle approche visant à consolider la trajectoire de développement du Royaume pour un Maroc émergent, et en conformité avec les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le Projet de Loi de Finances pour l'année 2026 s'articule autour des priorités suivantes :

1. La consolidation des acquis économiques pour conforter la place de notre pays parmi les nations émergentes

Notre pays s'engage, à travers le Projet de Loi de Finances 2026, dans une nouvelle phase de transformation économique, portée par une volonté politique forte et des stratégies sectorielles ambitieuses, catalysées par l'organisation de grands événements sportifs. Cette étape renforce l'ambition d'un Maroc émergent, en mobilisant les ressources, en priorisant les investissements et en accélérant les stratégies nationales. Ces événements soutiennent une trajectoire économique durable, axée sur la modernisation des infrastructures, l'amélioration des services et l'attractivité des territoires.

Dans ce cadre, l'investissement public joue un rôle moteur, notamment en matière d'aménagement du territoire et de réduction des disparités régionales, à travers des projets d'envergure tels que le programme de mise à niveau des stades ainsi que des villes hôtes

de la CAN 2025 et de la Coupe du Monde 2030. Parallèlement, le secteur privé occupe une place importante dans la conduite de la majorité de ces chantiers, à travers notamment l'opérationnalisation du Partenariat Public-Privé (PPP), en particulier dans les domaines des infrastructures hydrauliques et énergétiques, ainsi que dans l'ensemble des projets traduisant concrètement cette orientation stratégique. Cette approche privilégie les investissements dans les secteurs à forte valeur ajoutée et générateurs d'emplois stables.

► Transformation et modernisation du secteur des transports

Le PLF 2026 accompagne cette nouvelle phase de transformation, qui repose sur la mise en place d'une infrastructure économique solide et diversifiée. A cet égard, le gouvernement veillera à la transformation et à la modernisation du secteur des transports, notamment par l'accélération des travaux sur les chantiers lancés au niveau de cinq aéroports pour un coût de 25 MMDH, ainsi que par l'expansion du parc aérien national à travers le lancement du programme stratégique de Royal Air Maroc, mobilisant une enveloppe budgétaire de 160 MMDH pour atteindre 200 avions à l'horizon 2037.

S'agissant du secteur ferroviaire, le réseau des Lignes à Grande Vitesse (LGV) sera étendu, avec la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 96 MMDH, permettant de relier les bassins économiques aux grands pôles urbains. Le réseau autoroutier sera également renforcé, avec un programme d'investissement de 14,4 MMDH, dont 6,5 MMDH consacrés à la nouvelle autoroute continentale entre Casablanca et Rabat. Le secteur portuaire, quant à lui, connaîtra l'achèvement du port Nador West Med et le développement de la zone d'activités attenante, ainsi que l'accélération de la réalisation du projet du port Dakhla Atlantique, permettant au Royaume de renforcer ses connexions aux grandes routes maritimes et de préparer la montée en gamme de son offre logistique.

► Sécurisation des ressources vitales, notamment énergétiques

Dans l'optique de poursuivre la stratégie nationale en matière de sécurisation de ses ressources vitales, notamment énergétiques, alimentaires et technologiques, le gouvernement s'emploiera, à travers le PLF 2026, à mettre en œuvre une politique volontariste de diversification des sources énergétiques, fondée sur un équilibre entre la préservation de l'environnement, la compétitivité industrielle et l'indépendance énergétique. A cet effet, six projets majeurs destinés au développement de l'hydrogène vert seront lancés avec un investissement de 370 MMDH. En outre, le gouvernement enclenche une nouvelle étape avec la mise en œuvre de la Feuille de Route Gazière afin de sécuriser l'approvisionnement, d'accompagner la transition vers un mix énergétique décarboné et de soutenir le développement des secteurs industriels stratégiques.

► Mise en place d'un écosystème numérique souverain, sécurisé et innovant

Dans un autre registre, notre pays œuvrera pour une souveraineté technologique par le renforcement du numérique tout en plaçant le digital comme levier du modèle de développement. Ainsi, cette ambition est amorcée à travers la stratégie « Maroc Digital 2030 » qui construit les fondations d'un État numérique souverain. D'autre part, le gouvernement mettra en œuvre la stratégie nationale du cloud computing pour renforcer l'écosystème numérique. Il veillera également à renforcer la formation des compétences en

fixant pour objectif de tripler le nombre de diplômés des filières numériques à l'horizon 2027.

Parallèlement, notre pays a adopté une stratégie nationale de Cybersécurité 2030 afin de renforcer la sécurité dans l'espace numérique. Le cadre institutionnel de ladite stratégie a été renforcé par la création d'un Centre d'Innovation en Cybersécurité et d'une direction au sein du Ministère de l'Economie et des Finances chargée de la gouvernance de la sécurité des systèmes d'information. De surcroît, plusieurs programmes sont lancés pour la formation des cadres et des compétences nationales en matière de Cybersécurité, ainsi que la création d'un Centre d'Excellence en Intelligence Artificielle visant l'accompagnement des évolutions rapides dans ce domaine, et le développement des solutions avancées pour garantir la sécurité numérique et renforcer la souveraineté technologique.

► **Renforcement des secteurs porteurs dans les chaînes de valeur mondiales**

Le PLF 2026 accorde une importance particulière aux secteurs prometteurs afin de consolider les fondamentaux économiques de notre pays, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce extérieur, par les programmes et les chantiers suivants :

- Le renforcement de la qualité et de la durabilité des services touristiques par deux dispositifs principaux, à savoir le programme « Cap Hospitality » doté d'une enveloppe de 4 MMDH, dont ont bénéficié 90 établissements hôteliers à la mi-2025, et le programme « GoSiyaha » qui soutient plus de 1.700 projets visant à renforcer la compétitivité des entreprises touristiques ;
- La poursuite du développement et de la qualification des filières agricoles, l'amélioration des conditions de commercialisation et de distribution des produits agricoles, ainsi que le renforcement de la qualité, de l'innovation et des technologies agricoles ;
- La poursuite, pour la troisième année consécutive, de la mise en œuvre du programme « Tatwir de R&D », conçu pour soutenir jusqu'à 100 projets par an à différentes étapes du cycle de l'innovation, allant de la recherche scientifique à la conception de prototypes, en passant par la phase de pré-industrialisation, avec une enveloppe annuelle de 300 MDH. En outre, l'appui aux TPME industrielles a constitué un levier structurant pour renforcer la performance industrielle, ainsi, plus de 8.500 projets portés par des entrepreneurs issus de différentes régions du Royaume ont été réalisés, générant près de 21 MMDH d'investissements et plus de 220.000 emplois directs et indirects ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle charte d'investissement afin de renforcer la dynamique des investissements privés. A cet effet, le gouvernement s'engage, à travers le PLF 2026, à renforcer l'intégration locale, augmenter la part de valeur ajoutée produite localement, et améliorer l'accès aux marchés extérieurs, afin de mieux positionner l'industrie marocaine dans les chaînes de valeur mondiales ;

- L'adoption d'une nouvelle feuille de route du commerce extérieur, dotée d'un budget de 1,35 MMDH pour la période 2025-2027, visant à élargir la base des exportations par l'intégration de 400 nouveaux exportateurs par an, à exploiter 70% du potentiel non encore valorisé et à créer 76.000 emplois directs à l'horizon 2027.

Par ailleurs, le gouvernement est déterminé à poursuivre le chantier de digitalisation lancé au niveau des services d'investissement, de la fiscalité et de la gestion publique. Ainsi, la réforme des CRI et la généralisation du « Guichet Unique » digital permettront le renforcement de la transparence de l'environnement des investisseurs et l'inscription de son action dans un cadre économique plus prévisible, en particulier au bénéfice des TPME.

► **Transition vers une économie formelle**

Dans un autre sillage, des efforts seront déployés pour réduire l'étendue de l'économie informelle, qui représente une large partie du tissu productif national, en favorisant la transition vers une économie plus structurée. Dans cette optique, le gouvernement adoptera une démarche fondée sur la simplification des procédures, l'instauration d'incitations et de dispositifs d'accompagnement, ainsi que la garantie d'un accès effectif et universel à la protection sociale. En outre, plusieurs mécanismes spécifiques continueront d'être mis en œuvre visant à inciter les unités informelles à s'acquitter de leurs obligations fiscales, notamment la généralisation du statut « autoentrepreneur », l'intégration au régime de la CNSS, la bancarisation des très petites unités, la digitalisation des services d'accompagnement ainsi que le renforcement du rôle des CRI en tant que vecteur de liaison entre les initiatives locales et l'intégration dans le secteur formel.

2. La mise à niveau globale des espaces territoriaux et le rattrapage des disparités sociales et spatiales selon une approche de développement territorial intégré

Conformément aux Hautes Orientations Royales, le PLF 2026 constitue une étape clé pour opérer une transformation qualitative dans la réhabilitation globale des territoires. A cet effet, le gouvernement s'engage à lancer une nouvelle génération de programmes de développement territorial, fondés sur la valorisation des spécificités locales, la consolidation de la régionalisation avancée et le principe de complémentarité et de solidarité entre les territoires.

S'alignant sur ces ambitions, et conformément aux Hautes Instructions Royales, le PLF 2026 orientera de manière croissante les investissements publics vers les zones les plus vulnérables, afin de garantir un accès équitable aux services de base, plus particulièrement l'éducation, l'enseignement, la formation professionnelle, les soins de santé, ainsi que l'accès à l'eau potable. Parallèlement, la promotion de l'emploi sera renforcée, à travers la valorisation des potentialités économiques régionales et l'instauration d'un climat favorable à l'entrepreneuriat et à l'investissement au niveau local.

► **Valorisation du capital humain par un écosystème intégré d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur**

Dans ce sillage, le Royaume engage une transformation profonde du capital humain qui intègre les différentes étapes de qualification, de l'éducation à l'emploi, en passant par la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, dans une logique cohérente et structurée. Cette dynamique de transformation trouve son origine dans le programme « Écoles pionnières » qui cible environ 1,3 million d'élèves dans plus de 2.600 établissements scolaires, reposant sur une approche renouvelée de l'apprentissage, articulée sur trois piliers : l'amélioration du niveau pédagogique, la qualification des enseignants et l'équipement numérique des salles de classe. En outre, le programme des écoles de la deuxième chance, conçu pour lutter contre la déperdition scolaire et l'exclusion des jeunes, bénéficie actuellement à 23.000 jeunes accueillis dans 227 centres à travers le Royaume. L'objectif est d'atteindre 35.000 bénéficiaires en 2026, tout en posant les jalons d'un maillage territorial renforcé, en vue de porter le réseau national à 400 centres à l'horizon 2030.

Parallèlement, la réforme de la formation professionnelle a permis une augmentation de 17% des effectifs en 2024-2025, atteignant 678.605 stagiaires, ainsi que l'ouverture de trois (3) nouvelles Cités des Métiers et des Compétences. Ainsi, le nombre de Cités pleinement opérationnelles s'élève aujourd'hui à sept (7), tandis que deux (2) autres sont en cours d'équipement dans les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab et Marrakech-Safi. Par ailleurs, trois (3) autres Cités, situées dans les régions de Drâa-Tafilalet, Fès-Meknès et Guelmim-Oued Noun, affichent un taux d'avancement des travaux supérieur à 80%. En outre, l'offre de formation professionnelle s'inscrit au sein d'un projet de modernisation, incluant la restructuration de 444 filières, l'intégration d'un accompagnement individuel pour les bénéficiaires, ainsi que le renforcement du lien avec les filières d'excellence à travers 14 instituts à gestion déléguée. S'agissant de l'enseignement supérieur, il s'aligne avec les priorités économiques et technologiques du Royaume, en s'appuyant sur le Plan national d'Accélération de la Transformation de l'Ecosystème de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (PACTE ESRI 2030).

► **Soutien à l'emploi**

L'émergence économique du Royaume étant étroitement liée au soutien à l'emploi, une feuille de route à l'horizon 2030 a été adoptée pour ramener le taux de chômage à 9 %, sous l'hypothèse d'un retour à des précipitations normales. Cette feuille de route repose sur un ensemble cohérent de huit (8) initiatives structurantes, axées sur l'inclusion et le développement des compétences, parallèlement à un soutien affirmé à l'investissement. Ce soutien se concrétise par la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle charte de l'investissement, à travers notamment l'activation d'un mécanisme de soutien aux TPME, ainsi que l'investissement dans les opportunités offertes par les grands chantiers d'infrastructure.

D'autre part, la feuille de route cible les catégories les plus vulnérables en les accompagnant à travers la mise en place d'un parcours intégré de médiation pour l'emploi. Dans ce cadre, les programmes actifs pour l'emploi seront étendus aux personnes non diplômées, tandis que la formation par apprentissage sera généralisée à tous les secteurs économiques, avec

l'objectif d'atteindre 100.000 apprentis par an à l'horizon 2026. Par ailleurs, les obstacles à l'accès des femmes au marché du travail seront levés, notamment en augmentant le nombre de crèches. Concernant le volet gouvernance, une unité de collecte de données relatives à l'emploi a été créée afin de permettre d'analyser la situation de l'emploi au Royaume, de renforcer la capacité du gouvernement à prendre des décisions appropriées en temps opportun dans le domaine de l'emploi, d'améliorer le ciblage de ses interventions et de soutenir la mise en œuvre de ses stratégies aux niveaux national et local.

► **Modernisation des services de santé et élargissement des dispositifs de protection sociale**

S'agissant du renforcement de services sociaux de base dans le cadre de la réalisation d'un développement social et territorial intégré, le gouvernement poursuivra les investissements dans la réhabilitation de l'offre de santé et la modernisation des infrastructures sanitaires, notamment par la finalisation du programme de réhabilitation des centres de santé en 2026. En outre, il est prévu que deux centres hospitaliers universitaires (CHU) entrent en service cette année à Agadir et Laâyoune, tandis que les travaux de construction du nouvel CHU "Ibn Sina" à Rabat ont atteint leurs phases finales. De nouveaux chantiers de CHU sont également en cours à Béni Mellal, Guelmim et Errachidia.

D'autre part, le gouvernement poursuit la profonde réorganisation de la gouvernance du secteur de la santé à travers la création des Groupements Sanitaires Territoriaux (GST), destinés à unifier la gestion de l'offre de soins au niveau régional et à rapprocher les services de santé de la population, avec la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima sélectionnée comme zone pilote. Parallèlement, la généralisation de la digitalisation via le Système d'Information Hospitalier (SIH) et le Dossier Médical Partagé (DMP), ainsi que la montée en compétences des ressources humaines, avec un objectif de 45 professionnels de santé pour 10.000 habitants à l'horizon 2030, s'inscrivent dans une logique de transformation du système de santé. Cette restructuration renouvelée du système sanitaire s'articule avec la poursuite de la mise en œuvre des dispositifs de protection sociale, avec principalement la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire de base (AMO).

Par ailleurs, le régime de pensions des travailleurs non-salariés fait l'objet d'une structuration progressive, en perspective de sa généralisation. Le chantier lié à la généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi vient compléter le volet assurantiel, avec l'objectif d'élargir, d'une part, la portée du mécanisme actuel pour inclure un plus grand nombre de salariés, en assouplissant les conditions d'éligibilité, et d'autre part d'introduire un nouveau mécanisme adapté aux travailleurs non-salariés, basé sur des études actuarielles et sur des textes d'application en cours de préparation.

► **Gestion proactive et durable des ressources en eau**

Conformément aux Hautes Orientations Royales, le PLF 2026 fera de la gestion proactive et durable des ressources en eau l'une de ses priorités majeures, notamment à travers le renforcement des capacités de stockage nationales grâce aux barrages de Beni Azimane et Sidi Abbou, qui contribueront à sécuriser l'approvisionnement en eau des territoires concernés. En outre, la mise en œuvre des interconnexions hydrauliques se poursuit, afin

d'équilibrer l'offre entre les bassins excédentaires et ceux en déficit, garantissant ainsi une distribution territoriale optimale des ressources en eau.

Parallèlement, le gouvernement poursuivra la mise en place de la feuille de route nationale pour le dessalement de l'eau de mer, avec l'objectif d'atteindre une capacité de production supérieure à 1,7 milliard de m³ par an à l'horizon 2030, afin de couvrir plus de la moitié des besoins en eau potable du Royaume et d'irriguer les superficies agricoles stratégiques. Dans ce cadre, le projet de station de dessalement d'eau de mer pour le Grand Casablanca constitue un chantier stratégique, avec une capacité cible de 300 millions de m³ par an à l'horizon 2028, avec une première phase de mise en service dès 2026 de 200 millions de m³. Cette dynamique sera renforcée par un programme ambitieux de construction de huit stations de dessalement supplémentaires, avec une capacité totale dépassant 1,2 milliard de m³ par an à l'horizon 2031.

Une part importante des volumes produits dans ces stations de dessalement sera dédiée à l'irrigation dans le cadre du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI). Dans ce cadre, cinq (5) grands projets liés aux stations de dessalement sont prévus au niveau de l'Oriental, Souss-Massa, Casablanca, Guelmim et Tan-Tan, avec des volumes d'eau alloués variant entre 50 et 250 millions de m³ par an selon les zones, incarnant ainsi la vision du Royaume pour un modèle résilient et intégré, basé sur la durabilité et l'optimisation de l'usage des ressources en eau.

► **Mise à niveau territoriale intégrée au service du développement local**

Sur le plan du développement local, les politiques agricoles s'orientent vers un modèle plus inclusif et durable en intégrant davantage les dimensions sociales et territoriales. En sus, l'année 2026 verra la consolidation du programme de reconstitution du cheptel pour soutenir les équilibres ruraux et la sécurité alimentaire.

Dans une autre perspective, le gouvernement prévoit le lancement de projets de réhabilitation territoriale intégrée, conformément aux Hautes Instructions Royales, à travers le renforcement de la régionalisation avancée qui constitue un levier structurel pour l'ancrage territorial de l'investissement, via la mise en œuvre des Programmes de Développement Régional 2022-2027. Ces programmes inaugurent une nouvelle génération de planification basée sur les spécificités locales et orientée vers l'émergence de pôles régionaux de croissance. Le transfert des compétences et des actes liés à l'investissement aux services déconcentrés permettra une prise de décision au plus près du terrain, renforçant ainsi les capacités d'action des territoires, ce qui contribuera à améliorer l'attractivité économique des régions et à faciliter l'émergence de projets structurants dans les secteurs porteurs.

3. La poursuite de la consolidation des piliers de l'État social

L'année 2026 confirme l'engagement du gouvernement à poursuivre la mise en œuvre des politiques et programmes sociaux, attestant ainsi la transition progressive du Royaume vers une approche sociale plus ciblée, soutenue par des instruments modernes de pilotage et orientée vers un impact mesurable sur le développement humain.

► **Renforcement des conditions de vie et préservation du pouvoir d'achat des citoyens**

Cette transition se traduit par la poursuite de la mise en œuvre du Registre Social Unifié (RSU) et du Registre National de la Population (RNP), garantissant un ciblage plus équitable et plus transparent et renforçant la capacité de l'État à piloter l'action sociale avec précision et efficacité. Cette approche requiert également le renforcement des capacités institutionnelles, à travers la valorisation du rôle central de l'Agence Nationale du Soutien Social (ANSS), chargée de l'unification, de la gestion et de l'évaluation des différents dispositifs d'aide sociale. De surcroît, les efforts déployés dans la généralisation de l'accès aux mécanismes de protection sociale ont permis de bénéficier aux ménages vulnérables, à préserver la dignité des citoyens et à améliorer leurs conditions de vie.

Par ailleurs, et dans le cadre du PLF 2026, le gouvernement veillera à poursuivre la mise en œuvre des mesures nécessaires visant à soutenir le pouvoir d'achat des citoyens et à stabiliser les prix des produits de base. A cela, s'ajoute les acquis du dialogue social, dont le coût cumulé devrait atteindre 47,8 MMDH d'ici fin 2026, incluant notamment la révision du régime de l'impôt sur le revenu au bénéfice des travailleurs des secteurs public et privé, ainsi que des retraités. L'effet direct de ces mesures devrait se traduire par un renforcement du pouvoir d'achat des ménages, auquel s'ajoute l'augmentation du salaire minimum légal dans les activités agricoles et non agricoles du secteur privé.

Parallèlement, et conformément aux engagements du dialogue social, la réforme du système de retraite sera engagée sur la base des recommandations de la commission nationale chargée de la réforme des retraites, avec pour objectif de garantir les droits des fonctionnaires, des salariés et des retraités, préserver la compétitivité des entreprises et assurer l'équilibre financier des régimes de retraite. S'agissant du logement, levier central d'inclusion sociale et d'amélioration des conditions de vie, l'année 2026 verra la poursuite du programme d'aide de l'État pour le soutien au logement et l'intensification des efforts pour éradiquer durablement l'habitat insalubre, à travers notamment le programme "Villes sans bidonvilles", qui a déjà bénéficié à plus de 362.000 ménages. En outre, un plan ambitieux de relogement a été lancé dans la région Casablanca-Settat, visant 62.000 ménages, financé à hauteur de 15,6 MMDH, dont 9,4 MMDH mobilisés par l'État.

► **Poursuite de la reconstruction des zones sinistrées par le séisme d'Al Haouz**

La mise en œuvre du programme de reconstruction des zones sinistrées par le séisme d'Al Haouz se poursuit sous la responsabilité de l'Agence de Développement du Haut Atlas, chargée de coordonner l'ensemble des actions. Les efforts engagés portent principalement sur les aides directes aux ménages pour la reconstruction ou la réhabilitation de leurs logements, ainsi que sur la remise en état des infrastructures essentielles, à savoir routes, installations hydrauliques, réseau de distribution d'eau potable, bâtiments historiques, centres de santé et écoles publiques. Un soutien social a également été déployé en faveur des étudiants, enseignants et artisans impactés, en plus de la mise en place de plateformes régionales de stockage de réserves de première nécessité pour renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et de reconstituer la réserve nationale en matériel d'hébergement et en aide humanitaire.

4. La poursuite des grandes réformes structurelles et la préservation des équilibres des finances publiques

Le Maroc s'engage à consolider sa position parmi les nations émergentes par la modernisation de son secteur public, ainsi que le renforcement de son administration territoriale pour répondre aux aspirations croissantes de l'ensemble des citoyens et investisseurs.

► Amélioration de la performance de l'action publique

Le PLF 2026 verra la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du secteur des EEP, à travers l'accélération des opérations de restructuration visant à rationaliser le portefeuille public, à recentrer l'intervention de l'Etat sur ses missions stratégiques, à améliorer la performance économique et sociale des EEP, et à réduire leur dépendance vis-à-vis du budget de l'État en développant des mécanismes de financement plus diversifiés et plus efficaces.

S'agissant de la modernisation de l'architecture administrative et territoriale du Royaume, les efforts se poursuivront en vue de renforcer la proximité avec les citoyens et d'améliorer la performance de l'action publique, notamment par la poursuite de la digitalisation et la simplification des procédures, la généralisation du guichet unique et l'intégration d'indicateurs de qualité de service. Par ailleurs, les travaux de mise en œuvre du chantier de déconcentration administrative se poursuivront en 2026, avec notamment la finalisation du cadre juridique, la modernisation des structures administratives, ainsi que l'actualisation des schémas directeurs consolidant cette transformation institutionnelle profonde.

► Renforcement des fondements de l'État de droit

L'année 2026 sera marquée par l'approfondissement de la consolidation des fondements de l'État de droit, afin de garantir la sécurité juridique et de renforcer la confiance entre les citoyens et l'administration. Deux priorités majeures structureront cette dynamique, à savoir l'accompagnement de la réforme du Code de la Famille et le rapprochement de la justice du citoyen à travers notamment l'élargissement du champ d'action territorial et fonctionnel des tribunaux, contribuant à l'attractivité du Royaume. Dans le prolongement de ces réformes, la politique pénale connaîtra une modernisation significative avec l'adoption de la réforme du Code de procédure pénale et l'achèvement de la révision du Code pénal.

Parallèlement, les efforts porteront sur l'accélération de la transformation numérique du système judiciaire, en particulier à travers la généralisation des plateformes électroniques de gestion des dossiers, l'activation de nouveaux modules informatiques, ainsi que la création d'une plateforme nationale des ventes aux enchères judiciaires. En outre, la révision de la carte judiciaire sera poursuivie, avec pour objectifs le renforcement du maillage territorial des juridictions, la standardisation des tribunaux de la famille et la modernisation des infrastructures judiciaires, garantissant ainsi un accès équitable et de qualité à la justice sur l'ensemble du territoire national.

► Valorisation de la langue Amazigh

La valorisation de la langue Amazighe se poursuivra à travers l'intégration de plus de 1.100 agents d'accueil dans les administrations publiques, l'inclusion de l'amazighe dans l'identité visuelle des institutions, ainsi que l'élargissement de son usage dans les domaines de l'éducation, de la législation et des services publics.

► Réforme de la Loi Organique relative à la loi de Finances

La réforme de la Loi Organique relative à la loi de Finances (LOF) figure parmi les engagements prioritaires de l'État. Elle vise principalement à accroître la performance de l'action publique en garantissant une allocation budgétaire plus efficiente et mieux alignée sur les priorités stratégiques de l'État. Dans cette perspective, la réforme prévoit l'élargissement du champ d'application de la LOF aux établissements publics bénéficiant de recettes affectées ou de subventions de l'État. Elle tend également à instaurer une approche transversale reposant sur des programmes budgétaires faisant intervenir différents ministères et établissements selon des mécanismes dédiés de gouvernance, de coordination, de suivi et de reporting.

En outre, la réforme vise à consolider la démarche de performance, en vue d'optimiser l'impact de la dépense publique tout en renforçant le rôle du Parlement dans l'évaluation des résultats des politiques publiques. Elle ambitionne également de renforcer la soutenabilité des finances publiques à travers l'adoption d'une nouvelle règle budgétaire ancrée sur un objectif d'endettement à moyen terme, assortie de clauses dérogatoires en cas de circonstances exceptionnelles. Parallèlement, la réforme promeut une gestion encadrée des autorisations d'engagement et une rationalisation des recettes affectées. Ces nouvelles dispositions permettront d'aligner davantage le système de gestion des finances publiques marocain sur les bonnes pratiques internationales.

► Consolidation de la souveraineté financière du Royaume

Le PLF 2026 accorde une priorité stratégique au maintien des équilibres budgétaires, afin de consolider la souveraineté financière du Royaume et de renforcer la confiance des acteurs économiques nationaux et internationaux. Cette orientation se traduit par la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement, la priorisation des investissements à fort impact socio-économique, et une meilleure articulation entre les ressources mobilisées et les résultats obtenus. Par ailleurs, le financement des priorités programmées s'appuiera sur une stratégie plus flexible et efficiente, reposant sur la valorisation des actifs publics, la diversification des mécanismes innovants et l'élargissement des partenariats public-privé.

Globalement, le PLF 2026 amorce un nouveau cycle de transformation orienté vers l'impact, la performance et la soutenabilité, consolidant la trajectoire du Maroc vers son émergence et favorisant un développement territorial intégré, à travers une mobilisation coordonnée des acteurs publics et privés, aux niveaux national et territorial autour des priorités définies par Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste. Sur cette base, une croissance d'environ 4,5% est attendue en 2026, avec un déficit budgétaire ramené à 3% du PIB (contre 3,5 % en 2025) et un taux d'endettement contenu à 65,8% à l'horizon 2026.

En tenant compte des enjeux majeurs liés à la gestion des finances publiques, l'atteinte des objectifs de préservation des équilibres budgétaires pour l'année 2026 requiert une approche rigoureuse de maîtrise et de rationalisation des dépenses publiques, conformément aux exigences suivantes :

Pour les dépenses de personnel :

- Limiter les propositions de création aux besoins nécessaires pour garantir la mise en œuvre des réformes engagées, et d'offrir un service de qualité aux citoyens, tout en œuvrant à une gestion optimale des ressources humaines, notamment à travers la formation, et une répartition équilibrée aux niveaux central et régional ;
- Mettre en œuvre les opérations liées à la gestion des ressources humaines dans le cadre de l'enveloppe financière allouée à cet effet.

Pour les dépenses de fonctionnement, l'exigence étant d'assurer leur gestion optimale en veillant à :

- Rationaliser l'utilisation de l'eau, diminuer la consommation d'électricité en encourageant le recours aux énergies renouvelables, et réduire les dépenses liées aux télécommunications ;
- Ne pas accumuler les arriérés et prioriser leur apurement, notamment ceux relatifs aux dépenses liées à l'eau et à l'électricité dues à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau ;
- Réduire au maximum les frais de transport et de déplacement à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume, et les frais de réception, d'hôtellerie et d'organisation de cérémonies, conférences et séminaires ainsi que les dépenses liées aux études.

S'agissant des dépenses d'investissement, les orientations privilégieront les aspects suivants :

- Prioriser la programmation des projets faisant l'objet des Hautes Instructions Royales, ou s'inscrivant dans le cadre de conventions signées devant Sa Majesté le Roi, ou conclus avec les institutions internationales ou les pays donateurs, tout en veillant à l'accélération des projets en cours d'exécution ;
- Veiller à la régularisation préalable de la situation juridique du foncier, avant la programmation de tout nouveau projet et ce, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expropriation pour utilité publique ;
- Réduire au maximum les frais d'acquisition des véhicules, de construction et d'aménagement des locaux administratifs.

Il convient de souligner que ces orientations s'appliquent également aux Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome, aux Comptes Spéciaux du Trésor et aux Établissements Publics. Aussi, il y a lieu de veiller à rationaliser les transferts au profit de ces budgets à travers la priorisation des dépenses de personnel et des projets liés aux priorités susmentionnées, et ce dans le cadre de l'équilibre avec les ressources propres.

III.3. Politique fiscale et douanière du PLF 2026

Depuis la promulgation de la loi-cadre n° 69-19 portant réforme fiscale en 2021, plusieurs réformes fiscales ont été adoptées dans le cadre des lois de finances, notamment en matière d'Impôt sur les Sociétés, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et d'Impôt sur le Revenu, selon une démarche évolutive, afin de mettre en œuvre les nouvelles orientations de la politique fiscale préconisées par les troisièmes assises nationales de la fiscalité tenues les 03 et 04 mai 2019 à Skhirat. Ces réformes visent à bâtir un système fiscal plus équitable, efficient et favorable à l'investissement productif, tout en intégrant des mesures incitatives spécifiques destinées à encourager le développement des entreprises innovantes, en tant que levier essentiel de transformation économique.

Ce processus de réforme sera poursuivi dans le cadre de la loi de finances pour l'année budgétaire 2026 conformément aux orientations de la loi-cadre n° 69-19 précitée, afin de renforcer les acquis et d'accélérer le processus d'inflexion vers l'émergence du Maroc et le développement de ses capacités à créer la croissance et l'emploi. Dans ce contexte de continuité des réformes structurelles, les mesures fiscales et douanières proposées dans le cadre du PLF 2026 s'articulent autour des axes suivants :

1. Politique douanière

Plusieurs chantiers et réformes de la politique douanière sont envisagés pour l'année 2026 :

- ▶ Mise en place d'un dispositif de marquage des produits pétroliers en collaboration avec le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, afin de répondre aux enjeux fiscaux liés aux hydrocarbures et de prévenir les diverses formes de fraude dans ce secteur ;
- ▶ Élargissement de l'obligation du marquage fiscal actuellement en vigueur sur les boissons alcoolisées et non alcoolisées et les tabacs manufacturés afin de couvrir également d'autres produits (notamment les produits connexes de tabac, produits contenant du sucre). Cette mesure qui contribue à la protection du consommateur, répond également aux soucis d'harmonisation des instruments juridiques avec les standards internationaux en matière de traçabilité et de suivi des produits soumis aux Taxes Intérieures de Consommation (TIC) ;
- ▶ Parachèvement en collaboration avec les départements concernés (Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Agence Marocaine de l'Efficacité Énergétique, ...) des travaux d'instauration d'une taxe carbone en vue d'adapter la fiscalité et la réglementation douanière aux enjeux climatiques. À ce titre, les textes législatifs seront repris et présentés au Parlement et ce, dès la précision des modalités de mise en œuvre de ladite taxe ;
- ▶ Poursuite de l'application pour la cinquième année consécutive de la réforme de la taxation au titre de la TIC applicable aux cigarettes et qui arrive à échéance en 2026 ;
- ▶ Adaptation du cadre juridique relatif aux pierres précieuses et mise à niveau des métiers de la garantie des métaux précieux. Dans ce contexte, la mise en place du

cadre réglementaire du métier d'affineur des métaux précieux sera poursuivie afin d'assurer la traçabilité des opérations de la chaîne de valeur des ouvrages en métaux précieux ;

- ▶ Initiation, en concertation avec la Trésorerie Générale du Royaume, de la réforme de certains articles du code de recouvrement des créances publiques, notamment ceux se rapportant aux frais de recouvrement (Articles 90 et 91) ; cette mesure serait à même d'améliorer les possibilités de recouvrement effectif des créances publiques ;
- ▶ Réaménagement tarifaire du chapitre 30 du tarif des droits d'importation, relatif aux produits pharmaceutiques, dans la continuité de la réforme tarifaire entamée depuis le 1^{er} janvier 2023 et ce, dans l'objectif de remédier à certaines distorsions tarifaires relevées et de prévenir toute perturbation de l'approvisionnement du marché local en médicaments tout en veillant au renforcement de la compétitivité de la production nationale de ces produits ;
- ▶ Modification des quotités du droit d'importations (DI) applicables à certains produits pour renforcer la protection locale et encourager l'implémentation de nouvelles unités industrielles, à travers l'augmentation du DI applicable à certains produits obtenus localement ou la réduction du DI sur certains intrants et demi-produits utilisés par le tissu productif national afin d'en réduire le coût d'acquisition.

2. Politique fiscale

Dans le cadre de la continuité des réformes structurelles, les mesures fiscales proposées dans le cadre du PLF 2026 s'articulent autour des axes suivants :

▶ **Renforcement des actions du Gouvernement pour faciliter l'intégration des unités de production informelles dans l'économie structurée :**

Après la mise en place des jalons de base juridiques et opérationnels pour l'intégration du secteur informel dans l'économie structurée et la lutte contre la fraude fiscale dans le cadre des réformes fiscales adoptées par les lois de finances précédentes, plusieurs mesures fiscales sont proposées dans le PLF 2026 pour consolider les actions entreprises par le Gouvernement.

Ces mesures visent à inciter à la transparence fiscale et à lutter efficacement contre la fraude fiscale à travers, notamment, l'élargissement et l'amélioration du mécanisme de la retenue à la source.

▶ **Amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité des entreprises :**

Le Code Général des Impôts prévoit actuellement plusieurs régimes fiscaux incitatifs pour encourager et accompagner les opérations de restructuration des entreprises réalisées sans flux financiers pour la réallocation de leurs actifs, le renforcement de leur compétitivité et l'amélioration de leur mode de gouvernance.

Ces régimes visent à neutraliser l'impact fiscal sur ces opérations de restructuration, notamment, en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu, la TVA et les droits d'enregistrement et de timbre.

Afin d'améliorer les régimes de restructuration précités selon les objectifs qui leurs sont assignés et d'accompagner les entreprises dans toutes leurs opérations de restructuration sans contrainte fiscale, il est proposé d'introduire une révision globale des dispositifs d'incitations actuels. Cette révision vise les objectifs suivants :

- La simplification et l'amélioration des dispositifs de la neutralité fiscale prévus par les régimes incitatifs actuels, avec la mise en place des garanties et des mécanismes de suivi et de traçabilité des opérations réalisées et des avantages fiscaux accordés ;
- La clarification des modalités de régularisation, en vue d'assurer la sécurité fiscale des opérations de restructuration réalisées.

► **Adaptation du système fiscal et harmonisation des règles fiscales :**

Après la stabilisation des principaux impôts d'État suite aux réformes introduites dans les lois de finances précédentes, des mesures d'adaptation, de clarification et d'harmonisation des règles fiscales sont proposées dans le PLF 2026, dans le cadre de la poursuite du processus de réforme conformément aux objectifs fondamentaux de la loi cadre n°69-19 précité.

Ces mesures visent, d'une part, à clarifier et à réadapter certaines règles d'assiette, pour éviter les divergences d'interprétation et améliorer les relations de confiance avec les contribuables, et d'autre part, à harmoniser certains traitements fiscaux avec les normes et les meilleures pratiques internationales.

Enfin, il convient de préciser qu'en égard au rôle primordial que joue l'impôt dans le financement du budget général de l'État et la sauvegarde de la stabilité macroéconomique et à son impact en tant que levier du développement économique et social, tous les acteurs et citoyens devraient se mobiliser pour promouvoir la culture du civisme fiscal et accomplir le devoir national lié au paiement des impôts et taxes, en toute transparence, conformément à la législation fiscale en vigueur et en respect du principe d'équité fiscale prôné par la constitution.

III.4. Cadrage macroéconomique sur la période 2026-2028

L'institutionnalisation de la Programmation Budgétaire Triennale (PBT), instaurée depuis le 1^{er} janvier 2019 dans le cadre des bonnes pratiques mises en place par la LOF, s'est inscrite, depuis son lancement, dans une logique d'amélioration continue de l'efficacité de l'allocation des ressources budgétaires et de renforcement de la cohérence entre les stratégies sectorielles et les capacités financières de l'Etat. Ce dispositif concerne aussi bien les budgets des Ministères que ceux des Etablissements et Entreprises Publics soumis à leur tutelle et bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'État. La PBT permet de définir la trajectoire des finances publiques sur un horizon triennal glissant, actualisée chaque année afin de l'adapter à l'évolution de la conjoncture économique, financière et sociale de notre pays. Cela permet aux gestionnaires d'avoir une meilleure visibilité sur les perspectives d'évolution des finances publiques, tout en renforçant la confiance auprès des partenaires et investisseurs, tant nationaux qu'étrangers.

S'inscrivant dans cette optique, tous les départements ministériels et institutions ont été appelés, par la circulaire⁷ du Chef du Gouvernement, à présenter leurs projets de programmation budgétaire triennale 2026-2028, lors des commissions de performance et de programmation pluriannuelle. Cette circulaire présente les orientations générales permettant l'élaboration de la PBT pour la période 2026-2028, ainsi que la procédure de son élaboration par les départements ministériels et institutions, et fixe également le calendrier des réunions des commissions de la programmation et de la performance, qui se sont tenues au cours de la période allant du 14 avril au 14 mai 2025.

Dans un contexte à la fois exigeant et porteur d'opportunités, le PLF 2026 et la PBT 2026-2028 engagent un nouveau cycle de transformation, visant à consolider les acquis et à accélérer la trajectoire d'émergence du Maroc. Conformément aux priorités fixées par Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste, cette dynamique est basée sur l'intensification de l'investissement productif, la consolidation des fondements de l'État social et le développement humain, ainsi que l'adoption d'une approche de développement territorial intégré pour le rattrapage des disparités sociales et spatiales. La réussite de cette ambition repose sur une gestion optimale des finances publiques, orientée vers l'efficacité et la soutenabilité.

Compte tenu de ces objectifs fixés, et sur la base des conclusions des commissions de performance et de programmation pluriannuelle, ainsi que les hypothèses macroéconomiques pour la période allant de 2026 à 2028, le taux de croissance économique devrait se situer à 4,5% en 2026 dépassant ainsi la cible de 4% sur le moyen terme. Par ailleurs, le gouvernement poursuivra le maintien des équilibres budgétaires afin de consolider la souveraineté financière nationale et de renforcer la confiance des acteurs économiques nationaux et internationaux, en se fixant les objectifs suivants :

- ▶ Réduction du déficit budgétaire
 - À 3% du PIB en 2026, 2027 et 2028.
- ▶ Réduction du ratio d'endettement à :
 - 65,8% du PIB en 2026 ;
 - 64,9% du PIB en 2027 ; et
 - 64,1% du PIB en 2028.

Par ailleurs, les principales orientations pour la période 2026-2028 sont centrées autour des éléments suivants :

- ▶ **La maîtrise des postes budgétaires**, en veillant à ce que les propositions soient axées sur l'indispensable afin de garantir l'offre d'un service de qualité aux citoyens, tout en œuvrant à une gestion optimale des ressources humaines pour couvrir le déficit au niveau territorial ;
- ▶ **La rationalisation des dépenses de fonctionnement**, à travers la gestion optimale de certaines dépenses, notamment celles liées à l'utilisation de l'eau et à la

⁷ Circulaire du Chef de Gouvernement n°5/2025 en date de 13 mars 2025 portant sur la préparation des propositions relatives à la programmation budgétaire triennale pour la période 2026-2028, assorties des objectifs et des indicateurs de performance

consommation de l'électricité, les dépenses liées aux télécommunications, les frais de transport et de déplacement à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume, et des frais de réception, d'hôtellerie et d'organisation de cérémonies, conférences et séminaires ainsi que les dépenses liées aux études ;

- **L'amélioration de l'efficacité de l'investissement** en priorisant la programmation des projets qui s'inscrivent dans le cadre de conventions signées devant Sa Majesté le Roi, ainsi que ceux conclus avec les institutions internationales ou les pays donateurs, tout en veillant à l'accélération des projets en cours d'exécution. Il convient également de veiller au renforcement des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expropriation pour utilité publique par la régularisation préalable de la situation juridique du foncier avant la programmation de tout nouveau projet, tout en cherchant à réduire au maximum les frais liés à l'acquisition des véhicules ainsi qu'à la construction et à l'aménagement des locaux administratifs.

● Indicateurs macroéconomiques 2026-2028 :

| Indicateur | 2023 | 2024 | Loi de Finances 2025 | | Valeurs cibles | | |
|---|--------------|--------------|----------------------|---------------|----------------|--------------|--------------|
| | | | Prévision | Actualisation | 2026 | 2027 | 2028 |
| Taux de croissance du PIB (en %) | 3,7 | 3,8 | 4,6 | 4,5 | 4,5 | 4,1 | 4,2 |
| <i>Valeur ajoutée agricole (en %)</i> | 1,5 | -4,8 | 11,0 | 5,1 | 7,9 | 4,0 | 4,5 |
| <i>Valeur ajoutée non agricole (en %)</i> | 3,7 | 4,5 | 3,7 | 4,0 | 4,0 | 4,1 | 4,1 |
| PIB aux prix courants (en milliards de DH) | 1 479 | 1 596 | 1 645 | 1 702 | 1 816 | 1 930 | 2 048 |

Malgré un contexte international marqué par les tensions commerciales, les perspectives de croissance à moyen terme de l'économie nationale demeurent prometteuses. Après une forte croissance attendue en 2026, la croissance devrait décélérer pour atteindre 4,1% en 2027 et 4,2% en 2028.

La contribution de la consommation finale intérieure à la croissance du PIB serait de 3,1 points en 2027 et de 3,0 points en 2028. La formation brute de capital fixe devrait quant à elle contribuer à hauteur de 1,5 point en 2027 et 1,3 point en 2028, tandis que le commerce extérieur devrait voir sa contribution se stabiliser autour de -0,4 point de pourcentage.

Les différentes opérations courantes avec le reste du monde devraient se solder par un déficit au niveau du compte courant de la balance des paiements de 1,3% du PIB en 2026 et en 2027, et 1,5% en 2028.

